



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
**Office fédéral des constructions
et de la logistique OFCL**



Rapport sur la durabilité OFCL 2025



1. L'OFCL en tant que
service de la construc-
tion et des immeubles

2. L'OFCL en tant
qu'employeur

3. L'OFCL en tant
que service demandeur
et service d'achat

4. Domaines
transversaux

Éditeur

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Direction du projet

Vera Kämpfen, responsable de durabilité OFCL
nachhaltigkeit@bbl.admin.ch

Rédaction

Vera Kämpfen, responsable de durabilité OFCL
Vanessa Scheungraber, consultante en durabilité engageability

Conseil en matière de rapport concernant la durabilité

engageability, Zürich
info@engageability.ch

Page de couverture et verso

Mise en page : red Gráfica netz Grafik, Zurich et Palma
Photos page de couverture :
Pépinière de plantes indigènes destinées à l'aménagement des
espaces extérieurs de l'ambassade de Suisse en Éthiopie (Samuel
Sommer)
IPV intégrée à la toiture de l'IVI à Mittelhäusern, vue du dessus
(Rolf Siegenthaler)
Collaborateurs de l'OFCL en discussion (OFCL)
Photos verso :
Déplacement de matériel en stock dans l'entrepôt de la
Schwarzenburgstrasse (OFCL)
Des publications (OFCL)

Mise en page

OFCL, Production
red Gráfica netz Grafik, Zurich et Palma

Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Fellerstrasse 21, CH-3003 Berne
Tél. +41 (0)58 465 50 00
www.bundespublikationen.admin.ch
No d'art. 620.010.f

Table des matières

« En 2025, l’OFCL a mis à jour sa stratégie de durabilité. Document de référence pour les collaborateurs, celle-ci s’articule selon les rôles de l’OFCL.

Pierre Broye, Directeur de l’OFCL

Introduction et conclusion

Sujets clés

Mot du directeur	4
Résumé	4
L’OFCL en bref	6
Portrait de l’OFCL	8
Le développement durable à l’OFCL	10
Tableau GRI et ODD	38
Liste des abréviations	40

1. L’OFCL en tant que service de la construction et des immeubles	11
1.1 Stratégie immobilière	12
1.2 Construction durable	15
1.3 Biodiversité	17

2. L’OFCL en tant qu’employeur	19
2.1 Diversité et égalité des chances	20
2.2 Gestion de la santé au travail	22
2.3 Développement du personnel	24

3. L’OFCL en tant que service demandeur et service d’achat	25
3.1 Définition durable des besoins	26
3.2 Achats durables	27
3.3 Prévention de la corruption	30

4. Domaines transversaux	31
4.1 Climat et émissions de gaz à effet de serre	32
4.2 Économie circulaire	34
4.3 Communication	37



Mot du directeur



Chère lectrice, cher lecteur,

En 2025, l'OFCL a mis à jour sa stratégie de durabilité. Document de référence pour les collaborateurs, celle-ci s'articule selon les rôles de l'OFCL. La direction de l'office tient tout particulièrement à ce que les collaborateurs sachent comment mettre en œuvre le développement durable et contribuer à la réalisation des objectifs climatiques de la Confédération, que ce soit dans le cadre du portefeuille immobilier, des marchés publics ou au quotidien. Après tout, ils sont le moteur du changement grâce à leur engagement, à leur expertise et à leur volonté d'explorer de nouvelles voies.

Afin d'ancrer encore mieux le principe de la durabilité au sein de l'OFCL, nous voulons concrétiser les axes de la stratégie en matière de durabilité sous la forme d'objectifs spécifiques, mesurables, ambitieux et réalisables. Nous voulons inscrire ceux-ci dans un calendrier et évaluer régulièrement les progrès accomplis. Nous avons pu en poser les bases en 2025.

ODD 2-22

Lien :
Site Internet
de l'OFCL



Par ses mesures, l'OFCL contribue à la réalisation de la stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral. Les travaux de mise en œuvre du rôle de modèle de la Confédération en matière de neutralité carbone ont en outre pris une place importante. Conformément à l'art. 10 de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), l'administration fédérale centrale doit atteindre l'objectif de zéro émission net de gaz à effet de serre d'ici à 2040. L'OFCL joue un rôle clé dans la réalisation de cet objectif ainsi que dans les travaux de fond correspondants.

Le présent rapport présente les efforts déployés par l'OFCL pour continuer à promouvoir le développement durable. Vous en trouvez également un résumé ci-dessous.

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui nous accompagnent dans notre démarche et nous réjouissons de continuer, en 2026, à faire avancer les choses ensemble en matière de développement durable.

Pierre Broye,
Directeur de l'OFCL

Résumé du rapport 2025 concernant la durabilité

L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs de durabilité de l'administration fédérale. La publication du présent rapport offre une vue d'ensemble des principales mesures mises en œuvre en 2025 dans le cadre de sa stratégie de durabilité.

En tant que service de la construction et des immeubles (SCI), l'OFCL met en œuvre une stratégie immobilière durable, notamment en concentrant les postes de travail dans des campus

ainsi qu'en standardisant et en modularisant les infrastructures de bureau. En 2025, la quantité d'énergie consommée par les chauffages au mazout s'élevait à 6,1 GWh/an. L'OFCL est donc en bonne voie pour atteindre l'objectif fixé dans le train de mesures sur le climat avant le délai imparti. En ce qui concerne la quantité d'énergie consommée par les chauffages au gaz, l'objectif est déjà atteint. La production d'électricité par des installations photovoltaïques situées sur les bâtiments en Suisse et à l'étranger s'est encore étoffée.

L'OFCL construit construit dans une optique de durabilité en appliquant systématiquement le standard Construction durable Suisse (SNBS Bâtiment) comme base de conception et, selon les projets, le label Minergie-ECO approprié ainsi que la voie du climat SIA (SIA 390/1). En 2025, la surface de référence énergétique certifiée selon la norme SNBS s'élevait à 79 406 m² au total, tandis que celle certifiée selon les normes Minergie atteignait près de 380 000 m².

L'OFCL encourage la biodiversité en imposant aux prestataires externes de gérer les espaces verts de la Confédération de la manière la plus respectueuse possible des petits animaux et de la nature. En 2025, il a en outre aménagé un jardin potager naturel, a privilégié l'utilisation de plantes indigènes pour un aménagement proche de l'état naturel du parc de l'ambassade de Suisse en Éthiopie et a transformé une prairie fleurie de l'Institut fédéral de métrologie en haie contre le changement climatique.

En tant qu'employeur, l'OFCL attache une grande importance à la diversité et à l'égalité des chances. Un peu plus de la moitié des 843 collaborateurs sont des femmes, même si les hommes restent majoritaires dans les classes de salaires les plus élevées. L'OFCL prend notamment des mesures en vue d'atteindre les objectifs fixés dans l'ordonnance sur les langues.

La **promotion de la santé des collaborateurs a également fait l'objet de plusieurs initiatives** en 2025, notamment l'organisation d'exposés portant sur la gestion du stress et des inquiétudes ainsi que sur une alimentation saine, et de diverses activités sportives et de bien-être. Au cours de l'année sous revue, l'unité Production a procédé à une analyse approfondie des risques liés à la sécurité au travail et à la santé des collaborateurs.

Le **développement du personnel a à cœur de planifier la relève.** En 2025, la proportion de salariés âgés de plus de 60 ans a augmenté par rapport à l'année précédente. Ce sont près des deux tiers qui ont plus de 50 ans. L'OFCL met l'accent sur une gestion efficace des connaissances afin d'éviter toute perte de savoir-faire.

En tant que service d'achat et service demandeur, l'OFCL n'évalue pas seulement si ses propres achats répondent à un besoin effectif, mais aussi si des solutions plus durables seraient possibles en termes d'objet du marché ou de quantités.

Avec un volume d'acquisitions atteignant 1,7 milliard de francs en 2025, **les achats durables** occupent

une place centrale dans les activités de l'OFCL. Les résultats du monitoring révèlent que la majorité des appels d'offres relevant de sa compétence intègrent des critères écologiques et sociaux, tout en tenant compte des coûts du cycle de vie. Dans le cadre d'un projet pilote, l'OFCL a pour la première fois créé un gabarit de vote pour faciliter le vote des personnes malvoyantes ou aveugles, que le canton de Zurich a ensuite testé.

La **lutte contre la corruption** au sein de l'administration fédérale repose sur un ensemble de mesures, parmi lesquelles une plateforme de signalement anonyme des soupçons fondés, ainsi que des sanctions à l'encontre des soumissionnaires indélégats. Tout le personnel de l'OFCL disposant d'un compte d'utilisateur doit suivre au moins tous les deux ans un module de formation en ligne sur la corruption.

L'OFCL traite les **thèmes transversaux** du climat et des émissions de gaz à effet de serre, de l'économie circulaire et de la communication **dans l'ensemble de ses domaines d'activité.**

Au cours de l'année sous revue, les **activités de l'OFCL prises en compte jusqu'à présent ont généré 483,7 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (émissions de GES)**, principalement dues aux déplacements en avion et en voiture. En ce qui concerne la réduction des déplacements en avion, l'objectif a une nouvelle fois été dépassé. La consommation d'électricité et de chaleur dans les 358 bâtiments inscrits dans les statistiques énergétiques du **portefeuille immobilier de l'OFCL a généré près de 16 150 tonnes d'émissions de GES en 2025.**

L'office a testé les **principes de l'économie circulaire** dans le cadre de différents projets en démontrant qu'il est possible de réduire les besoins en matériaux neufs, la consommation d'énergie grise et les émissions de GES. Outre des exemples de construction selon les principes de l'économie circulaire, l'OFCL a mis en œuvre un nouveau concept de recyclage au sein de l'unité Production et poursuit la standardisation du mobilier afin d'en garantir une durée d'utilisation aussi longue et efficace que possible.

En 2025, l'OFCL a renforcé sa **communication** relative à la durabilité. Il a par ailleurs poursuivi sa participation à des organes spécialisés nationaux et européens, et publié à nouveau un rapport complet et transparent sur la mise en œuvre de la stratégie de développement durable.



2025

L'OFCL en bref

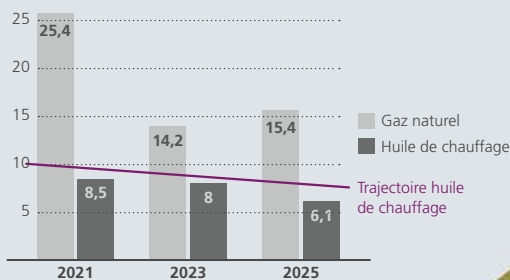
Avec une consommation actuelle

de **6,1 GWh**

d'énergie provenant du chauffage au mazout,

l'OFCL est **en bonne voie** pour atteindre son objectif de réduction à 5 GWh par an d'ici à 2030 (p. 13).

Remplacement des chauffages à combustibles fossiles :



En 2025, l'OFCL employait en moyenne

843

collaborateurs (p. 20).

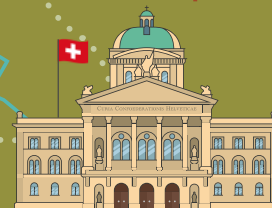
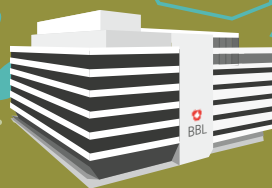
Voter de manière autonome

Dans le cadre d'un projet pilote, l'OFCL a pour la première fois créé un **gabarit de vote pour faciliter le vote des personnes malvoyantes ou aveugles** (p. 29).

Le **volume des achats** relevant du domaine de compétence de l'OFCL a atteint

1,7 milliard de francs

en 2025 (p. 9).



Diversité linguistique

En 2025, l'OFCL a misé sur un recrutement ciblé pour attirer **en particulier des collaborateurs** provenant de régions francophones et italophones (p. 21).



À la page :
Poste de douane à trois étages à Brig

Il compte **remplacer huit véhicules à moteur thermique** par des véhicules électriques d'ici à 2028 (p. 33).

10 milliards de francs (p. 8).

L'OFCL a fait certifier au total

79 406 m²

de surface de référence énergétique
selon le SNBS, dont 85 % avec le niveau
« Platine » (p. 15).

Promotion de la santé

Dans le cadre de la promotion de la santé au travail, diverses mesures sont mises en œuvre chaque année afin de renforcer le bien-être du personnel (p. 22).

Biodiversité

L'OFCL encourage la biodiversité, notamment en imposant aux prestataires externes de gérer les espaces verts de la Confédération de la manière la plus respectueuse possible des petits animaux et de la nature (p. 17).

Représentatif :
Ambassade de Suisse à Berlin

95 %

des produits imprimés sont
également disponibles au
format numérique (p. 26).

En 2025, l'OFCL a produit

4,4 GWh

d'électricité au moyen d'in-
stallations photovoltaïques
en Suisse et à l'étranger (p. 14).



Portrait

L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Rattaché au Département fédéral des finances (DFF), l'OFCL est un office transversal qui fournit des prestations à toute l'administration fédérale civile ainsi qu'au public.

ODD 8, 9, 10, 12

GRI 2-1, 2-6, 2-7, 201-1

Lien :
Site Internet
de l'OFCL



L'OFCL héberge l'administration fédérale civile et lui fournit des biens et des services logistiques. Son domaine d'attribution comprend un vaste éventail d'autres tâches. En tant que service de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI) et service d'achat central, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs de durabilité de l'administration fédérale. Le directeur de l'OFCL est président de la Conférence de coordination des services de la construction et des

immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et de la Conférence des achats de la Confédération (CA), dont les secrétariats sont hébergés par l'OFCL. L'OFCL assure en outre la présidence et le secrétariat de la Commission fédérale des produits de construction (copco) et abrite le domaine spécialisé Produits de construction et affaires européennes (PCAE). L'OFCL héberge également le service de controlling des achats au niveau fédéral et le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP).

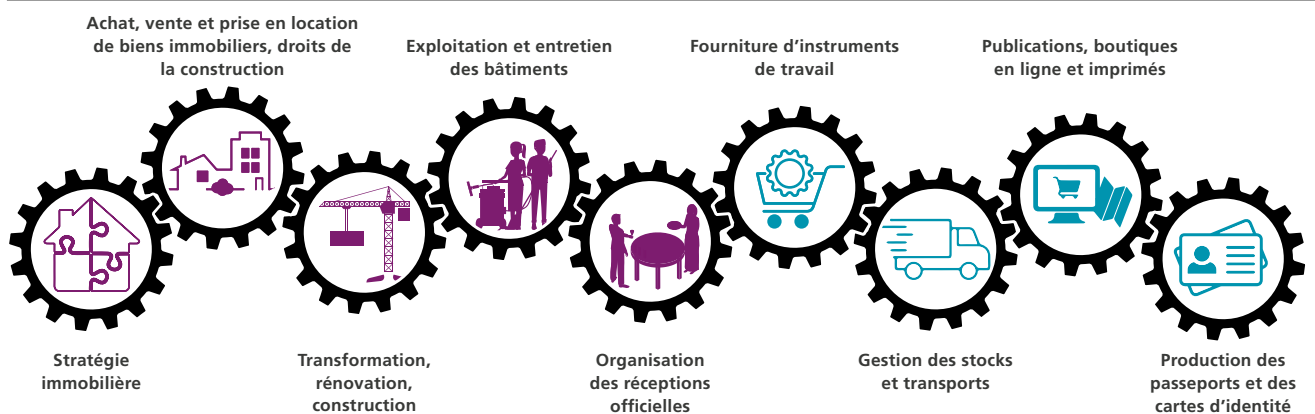


Illustration : Les principales tâches de l'OFCL en bref

L'OFCL, service de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI)

Lien :
Chapitre 1



Lien :
Projets de construction
de l'OFCL



En 2025, le portefeuille immobilier de l'OFCL comprenait quelque 2770 bâtiments et ouvrages ainsi que 1900 terrains d'une valeur d'acquisition totale s'élevant à 10 milliards de francs. Le segment principal du portefeuille est constitué des bâtiments administratifs sis dans l'agglomération bernoise, qui hébergent plus de 28 000 des quelque 34 000 postes de travail de l'administration fédérale civile. À cela s'ajoutent, entre autres, des bâtiments emblématiques tels que le Parlement à Berne, des ambassades à travers le monde, des instituts de recherche, des postes de douane, des installations sportives, des musées, des stations de mesure de MétéoSuisse ou des antennes radio.

L'OFCL définit sa **stratégie immobilière** et les schémas directeurs relatifs à son parc immobilier et établit les plans de financement correspondants.

Achat, vente, location d'immeubles et droits de superficie : l'OFCL s'emploie à réduire le nombre de bâtiments pris en location et, pour autant que cela

soit rentable, à héberger autant que possible l'administration fédérale dans des locaux appartenant à la Confédération.

Transformation, rénovation et construction : s'agissant de la construction et de la transformation des bâtiments appartenant à la Confédération, l'OFCL est responsable des projets tout entiers, depuis l'examen des besoins des utilisateurs jusqu'à la réalisation. Il contrôle régulièrement les dépenses et gère les crédits.

L'OFCL est chargé de **l'entretien et de l'exploitation** infrastructurelle et technique des bâtiments, veille en permanence à l'optimisation de l'exploitation des installations techniques et fournit des prestations dans les domaines de la gestion de l'énergie, du nettoyage et de l'entretien des espaces extérieurs. Il met également à disposition les services logistiques lors des **réceptions officielles** du Conseil fédéral ainsi que des chefs de département.

Lien :
Chapitre 3

L'OFCL en tant que service demandeur et service d'achat

En 2025, l'OFCL a acquis des prestations pour un montant de 1,7 milliard de francs afin de remplir les tâches qui lui ont été confiées, notamment pour la construction, l'entretien et l'exploitation des immeubles destinés à accueillir l'administration fédérale civile, ainsi que pour l'achat de biens et de services assimilables à des biens, afin d'équiper les postes de travail de l'administration fédérale civile. Les catégories d'acquisitions pour lesquelles l'OFCL fait office de service d'achat central sont énumérées dans les [Bases du classement de l'objet des acquisitions](#).

Fourniture d'instruments de travail: l'OFCL équipe tous les collaborateurs de l'administration fédérale notamment en fournissant des prestations dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, ainsi qu'en mobilier et en fournitures de bureau.

L'OFCL livre à ses clients les articles qu'il a achetés; il stocke la marchandise dans ses propres **entrepôts** et effectue les **transports** (de même que les déménagements de bureaux) avec ses propres véhicules.

Son champ de compétences englobe **les publications, les boutiques en ligne, les imprimés** et

les services postaux. L'office s'occupe de l'acquisition des publications, depuis leur conception jusqu'à leurs versions finales imprimée et électronique. Le produit le plus connu dans ce domaine est la brochure des « Explications du Conseil fédéral ». En tant qu'éditeur, l'OFCL assure, via sa boutique en ligne, la diffusion de quelque 55 000 publications différentes, telles que des textes de loi, du matériel didactique, des magazines, des livres, ainsi que la fameuse brochure « [La Confédération en bref](#) ».

En outre, l'OFCL est responsable de la fabrication des **passesports et des cartes d'identité** ainsi que d'autres documents d'identité. Sur mandat du Département fédéral de justice et police (DFJP), l'OFCL s'occupe de la confection du passeport suisse et de la carte d'identité. À cet effet, il assemble les divers composants que des entreprises privées lui fournissent et intègre au passeport les données d'identité des citoyens. L'OFCL assure la sécurité des données qui lui sont transmises tout au long du processus de production. Il établit également les passeports provisoires, les passeports de service et les passeports diplomatiques, ainsi que d'autres documents d'identité et de légitimation.

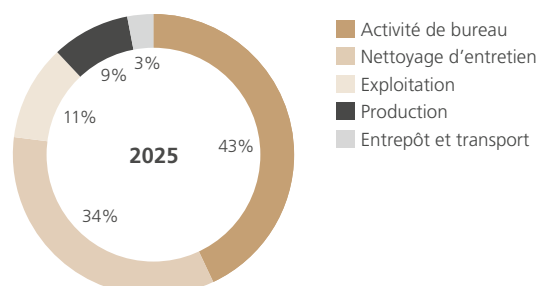
L'OFCL en tant qu'employeur

Lien :
Chapitre 2

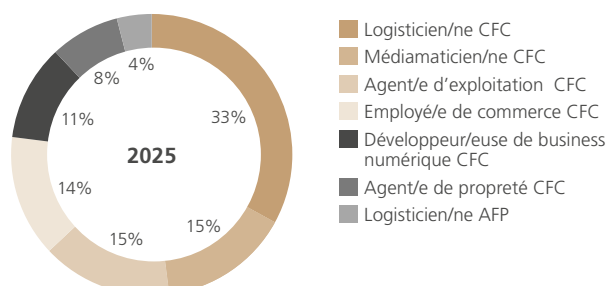
En 2025, l'OFCL employait en moyenne 843 collaborateurs dans 70 secteurs différents, soit 2,2% du personnel de l'administration fédérale, auxquels se sont ajoutés treize apprentis et quatre stagiaires universitaires. Cette grande diversité se reflète tant dans l'OFCL en tant qu'employeur que dans la

collaboration au sein de cet office. Le slogan de la marque employeur « Actif dans toute la Confédération, présent dans toute la Suisse » illustre d'une part le vaste champ d'action de l'OFCL et, d'autre part, la variété des profils professionnels de cet office.

Répartition par domaine d'activité



Formation des apprentis



La durabilité à l'OFCL

L'OFCL a créé des structures claires pour piloter la durabilité de manière stratégique, la mettre en œuvre efficacement et la développer en permanence.

La gouvernance en matière de durabilité

GRI 2-9, 2-12, 2-13,
2-22, 3-1, 3-2

Lien :
Le développe-
ment durable à l'OFCL



L'unité organisationnelle durabilité assume d'une part la responsabilité de la stratégie de durabilité et de la coordination de sa mise en œuvre et, d'autre part, la rédaction du rapport annuel de l'OFCL sur la durabilité. Elle conseille et soutient les services de l'OFCL chargés de la mise en œuvre de la stratégie et est responsable du [modèle ecCo](#) (modèle exemplarité climat Confédération ; anciennement RUMBA) au sein de l'office. Elle représente également l'OFCL au sein de différents groupes de travail interdépartementaux et participe à l'élaboration de prises de position sur les objets politiques.

À l'OFCL, le développement durable est conçu comme un thème transversal. Dans le cadre du **comité de durabilité**, les membres de la direction sont régulièrement informés des travaux en cours et soutiennent l'unité organisationnelle durabilité dans la promotion du développement durable au sein de l'OFCL. Les membres du **groupe de travail durabilité** participent à la définition des mesures visant à mettre en œuvre la stratégie de durabilité ainsi qu'à l'élaboration du rapport correspondant.

Lien :
Chapitre 4



Sur la base d'un sondage réalisé auprès du personnel de l'OFCL et d'entretiens menés fin 2022 auprès des parties prenantes externes (voir le [rapport de durabilité 2022 de l'OFCL, pp. 17 et 18](#)), l'unité organisationnelle durabilité a rédigé la nouvelle version de la stratégie dans le cadre de plusieurs ateliers thématiques, en collaboration avec le groupe de travail durabilité.

En premier lieu, cette révision a donné lieu à un remaniement de la stratégie et donc du rapport de durabilité. La nouvelle structure est axée sur les domaines d'activité de l'OFCL pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie. Sur le fond, les priorités et les axes stratégiques restent inchangés par rapport à la version précédente, à quelques exceptions près.

Compte tenu du cadre juridique (notamment l'art. 10 LCI¹), l'OFCL se fixe désormais, dans un plan de mise en œuvre, des objectifs concrets visant à promouvoir la durabilité dans ses activités et définit les indicateurs correspondants pour suivre les progrès réalisés.

La stratégie de durabilité

Durant l'été 2025, l'OFCL a publié une nouvelle version de sa [stratégie de durabilité](#), qui décrit les axes définis pour l'OFCL en tant que SCL, employeur et service demandeur et d'achat. Elle définit également des domaines transversaux.

Thèmes transversaux

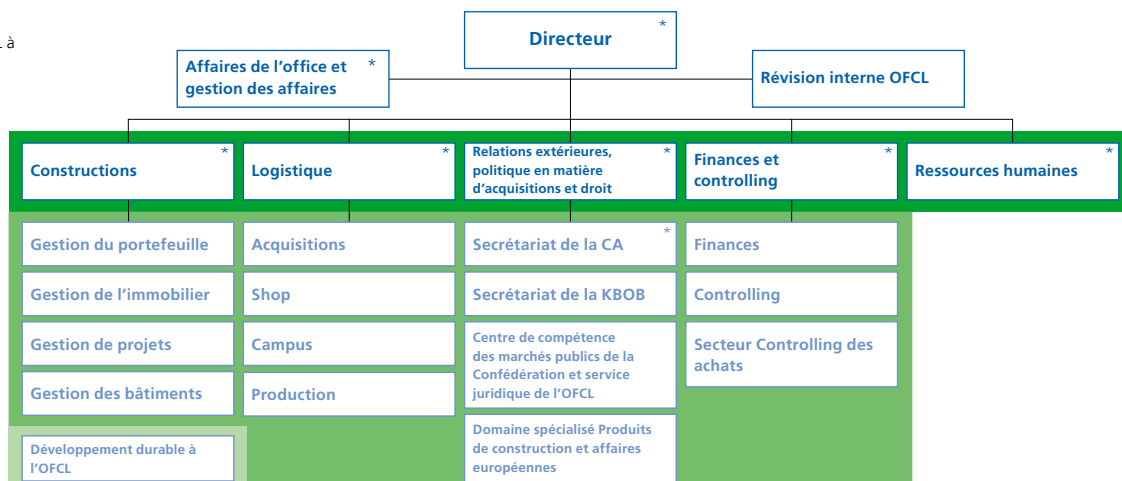
Outre les axes stratégiques relatifs à ses trois domaines d'activité, l'OFCL met en œuvre une vision globale axée sur trois thèmes transversaux : Climat et émissions de gaz à effet de serre, Économie circulaire et Communication.

* Direction
Organigramme de l'OFCL à
partir du 01.01.2026

Comité de durabilité :
composé de représen-
tantes et de représen-
tants de la direction

Groupe de travail
durabilité : composé de
représentantes et de
représentants de toutes
les unités organisation-
nelles pertinentes

Unité organisationnelle
durabilité



¹ Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (RS 814.310)

1. L'OFCL en tant que service de la construction et des immeubles

1.1 Stratégie immobilière

12

1.2 Construction durable

15

1.3 Biodiversité

17



En tant que service de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI), l'OFCL est responsable de l'hébergement de l'administration fédérale civile. Cela recouvre un large éventail de tâches qui comprend aussi bien la planification et l'optimisation du portefeuille immobilier que la construction, l'entretien, l'exploitation et l'aménagement des bâtiments.

Des informations complémentaires sur les tâches de l'OFCL en tant que service de la construction et des immeubles de la Confédération se trouvent dans le **portrait à la page 8**.





1. L'OFCL en tant que service de la construction et des immeubles

1.1 Stratégie immobilière

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 7, 8, 12, 13, 14, 15

L'OFCL tient compte, dans toutes les phases de la gestion de l'immobilier, des trois dimensions fondamentales du développement durable, à savoir société, économie et environnement. Il entend ainsi jouer un rôle exemplaire en matière de gestion immobilière durable.

GRI 302-1, 305-2, 305-5

L'OFCL définit les objectifs, les stratégies et les concepts d'une gestion immobilière durable et établit la planification financière correspondante. Ce faisant, il s'efforce de réduire la surface moyenne de bureaux nécessaire, de limiter la consommation de chaleur et d'énergie ([art. 46a de la loi sur l'énergie \[LEne\]](#)) et d'héberger les unités de l'administration fédérale dans des bâtiments d'une taille appropriée, qui se distinguent par leur flexibilité et leur polyvalence. L'OFCL augmente la part des énergies renouvelables dans son portefeuille immobilier et poursuit le développement d'installations photovoltaïques sur les toits et les façades des immeubles qui s'y prêtent ([art. 45b LEne](#)). Il assume son rôle de modèle pour remplir l'objectif de zéro émission net de gaz à effet de serre de l'administration fédérale centrale d'ici à 2040 ([art. 10 LCI](#)).

Lien :
Schéma directeur



Conformément à l'[ordonnance du 5 décembre 2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération \(OILC\)](#), l'OFCL est tenu de tenir compte « de manière équilibrée, dans toutes les phases de la gestion de l'immobilier [construction, aménagement, gestion et exploitation], des trois dimensions du développement durable que sont la société, l'économie et l'environnement » (art. 9, al. 1bis, OILC). Dans les [directives concernant la gestion immobilière durable](#), cette disposition est concrétisée par onze principes directeurs, que la KBOB complète par des recommandations sur la [construction durable](#) et la [gestion immobilière durable](#).

Finalisation du Schéma directeur 2024 concernant l'utilisation des bâtiments de l'administration fédérale

Le Schéma directeur 2024 concernant l'utilisation des bâtiments de l'administration fédérale avait pour objectif d'identifier et de réduire les principaux facteurs de coûts du portefeuille immobilier. L'OFCL a atteint les objectifs fixés en regroupant les postes de travail dans des campus afin de centraliser efficacement les fonctions clés. L'exploitation des synergies ainsi créées a donné lieu à un gain d'efficacité. En outre, le concept de bureau multispace a entraîné une grande flexibilité ainsi qu'une optimisation de l'utilisation de l'espace. La planification axée sur le cycle de vie, le respect du [standard de la construction durable en Suisse \(SNBS\)](#) et l'utilisation de technologies de construction à haute efficacité énergétique ont également permis de réduire les coûts d'exploitation. La mise en œuvre de toutes ces mesures a en outre permis d'entraîner des améliorations sur le plan environnemental (économies d'eau, réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple) tout en renforçant la qualité sociale de l'environnement de travail (structures de travail flexibles et espaces

favorisant la collaboration et les échanges informels, par exemple).

Schéma directeur relatif aux formes de travail flexibles

Le schéma directeur « Nouveaux environnements de travail » encourage la mobilité, la flexibilité et le partage des postes de travail (desk sharing) au sein de l'administration fédérale. Ce concept, appliqué à l'ensemble des surfaces de bureaux en Suisse, sera mis en œuvre progressivement entre 2025 et 2036. Pour ce faire, l'OFCL met en place un aménagement modulaire et standardisé des infrastructures de bureaux, permettant à long terme une utilisation plus souple et plus efficace des espaces de travail. Les formes de travail flexibles sont introduites au rythme des projets immobiliers qui prévoient les infrastructures de base nécessaires. L'objectif est toujours d'optimiser l'utilisation des surfaces, en l'adaptant aux besoins opérationnels.

Objectifs de la gestion immobilière durable

Jusqu'à fin 2036, le plan vise à réduire les surfaces de bureaux de 152 m², à diminuer la consommation de chaleur d'environ 7900 kWh par an et à alléger les charges de loyer de 60 800 francs par an par 100 équivalents plein temps (ETP).

Réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par le portefeuille immobilier

Conformément à l'[art. 10 LCI](#), l'administration fédérale centrale doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) directes, indirectes, ainsi que celles en amont et en aval, pour atteindre l'objectif de zéro émission net d'ici à 2040. Pour ce faire, l'OFCL joue un rôle déterminant, notamment dans la réduction des émissions de GES provenant du parc immobilier de l'administration fédérale civile.

Lien :
Schéma directeur 2024 concernant l'utilisation des bâtiments



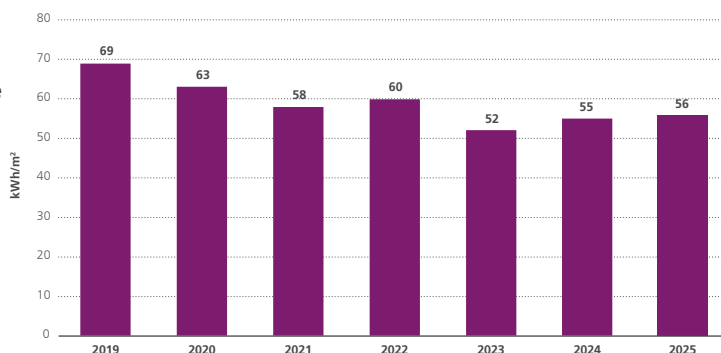
Lien :
Chapitre 4.1**Remarque :**

L'OFCL met régulièrement à jour sa statistique de l'énergie, la priorité étant accordée aux bâtiments présentant une consommation d'énergie plus élevée. Les graphiques suivants tiennent compte des 358 bâtiments recensés en 2025 dans la statistique

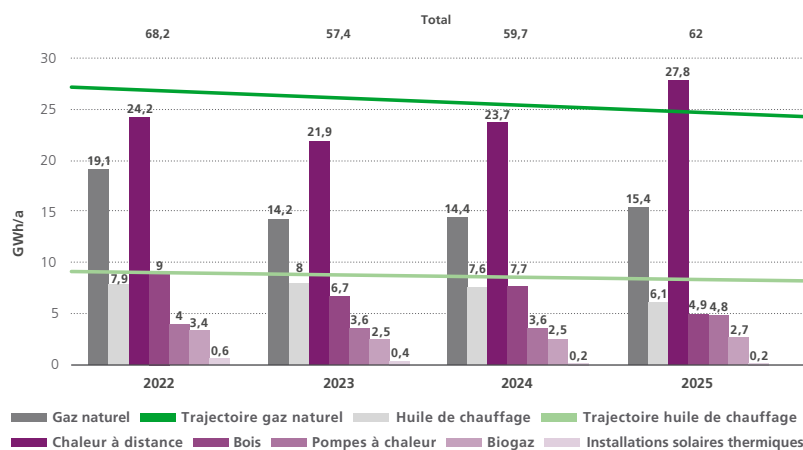
de l'énergie de l'OFCL. Dans le rapport de durabilité 2024, seuls 331 bâtiments étaient recensés. Il s'agit de bâtiments tous propriété de la Confédération ou intégralement loués et exploités par elle. Les bâtiments situés à l'étranger ne sont pas pris en compte.

**Chaleur****Consommation annuelle par m² de surface de référence énergétique (en kWh/m²)**

corrigée des variations climatiques, non pondérée

**Consommation d'énergie thermique type de chauffage en GWh/an**

Dans le cadre du train de mesures sur le climat, l'OFCL s'est fixé pour objectif de réduire d'ici 2030 la quantité d'énergie consommée par les systèmes de chauffage au mazout de 11,4 GWh/an (année de référence; 2018) à 5 GWh par an, et celle des systèmes de chauffage au gaz de 31,2 à 20,3 GWh/an. En 2025, la quantité d'énergie consommée par les chauffages au mazout s'élevait à 6,1 GWh/an. L'OFCL est donc en bonne voie pour atteindre cet objectif avant le délai imparti. En ce qui concerne la quantité d'énergie consommée par les chauffages au gaz, l'objectif est déjà atteint (15,4 GWh/an).

**Optimisation énergétique au centre fédéral pour requérants d'asile de Flumenthal**

Le centre fédéral pour requérants d'asile de Flumenthal, qui a ouvert ses portes en 2019, a été construit de manière économe en ressources à partir de modules préfabriqués. Après plusieurs années de service, les utilisateurs ont constaté que la température des pièces intérieures était trop élevée durant l'été. L'OFCL a donc remplacé le chauffage à pellets par une pompe à chaleur sur nappe phréatique avec échangeur de chaleur, afin de chauffer le bâtiment en hiver et de le rafraîchir en été. L'ancien chauffage à pellets a pu être vendu à un agriculteur de la région en vue de sa réutilisation, conformément au principe de l'économie circulaire. En complément, l'OFCL a installé une installation photovoltaïque sur une surface de toiture de 1390 m² avec une production d'électricité attendue d'environ 200 MWh par an, ce qui couvre environ 90% des besoins en électricité du bâtiment. Cette optimisation énergétique a non seulement amélioré le confort thermique dans le bâtiment, mais elle a aussi permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines.



Construction de la conduite de retour de la pompe à chaleur sur nappe phréatique dans l'Aar (photo: Adrian Nutzi)



Électricité

En 2025, la consommation d'électricité des 358 bâtiments recensés dans la statistique de l'énergie de l'OFCL s'élevait à environ 88 GWh, alors que la consommation totale du portefeuille immobilier se montait à environ 110 GWh. Il s'agit d'électricité

produite en interne grâce à des installations photovoltaïques, mais également d'énergie renouvelable provenant de la force hydraulique. L'OFCL se fonde sur les garanties d'origine (GO) pour s'assurer que l'électricité provient de la force hydraulique.

Développement des installations photovoltaïques

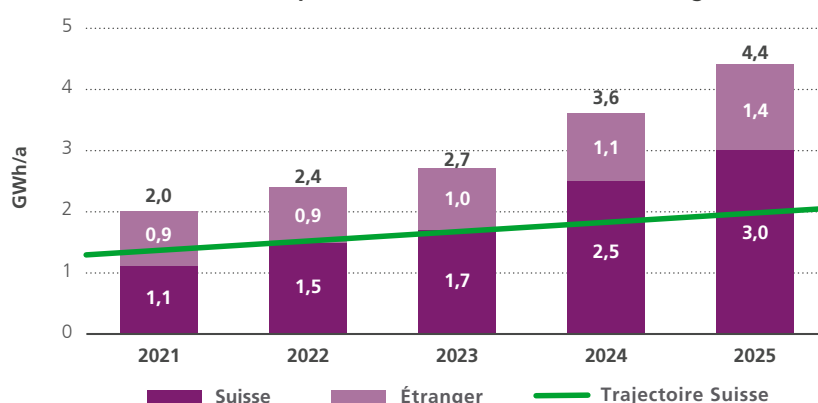
Conformément à l'[art. 45b de la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie \(LEne\)](#), l'OFCL poursuit le développement des installations photovoltaïques (IPV) sur les toitures et les façades des bâtiments de son portefeuille immobilier. La production d'électricité des IPV situées en Suisse et à l'étranger peut être suivie en temps réel sur la plateforme [Abidex](#).

En 2022, dans le rapport en réponse aux [motions 19.3750 Français et 19.3784 Jauslin](#), l'OFCL a identifié un potentiel d'augmentation de la produc-

tion d'électricité des **IPV en Suisse**, pouvant atteindre 3,7 GWh par an d'ici 2034. En **2025**, la production a atteint **3 GWh**, ce qui signifie que cet objectif devrait être atteint plus tôt que prévu.

La production d'électricité des **IPV situées à l'étranger** est suivie à distance grâce à un système de surveillance. Un système de gestion des alertes informe les collaborateurs en Suisse en cas de dysfonctionnement, permettant ainsi une intervention rapide et un retour à un fonctionnement optimal.

Production d'électricité à partir des IPV en Suisse et à l'étranger (GWh/a)



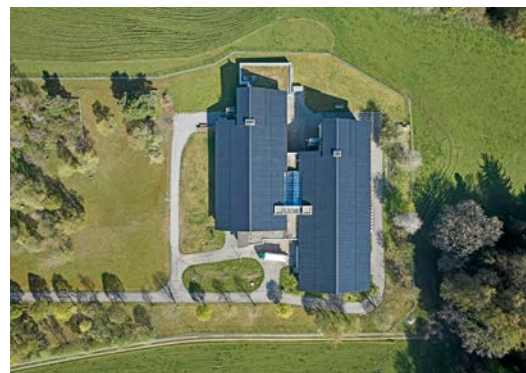
Installation photovoltaïque intégrée à la toiture de l'IVI, à Mittelhäusern

L'Institut fédéral de virologie et d'immunologie (IVI) travaille sur des solutions innovantes pour lutter contre les maladies animales et zoonoses virales, et assure le diagnostic en situation de crise.

En 2025, l'OFCL a réalisé une installation photovoltaïque d'une superficie totale d'environ 3000 m² intégrée à la toiture de deux bâtiments de haute sécurité de l'IVI, en tenant compte de tous les travaux annexes nécessaires et en étroite coordination avec les exigences architecturales et opérationnelles d'un environnement de haute sécurité.

La réalisation s'est déroulée par étapes à partir de février et s'est terminée en octobre 2025. Les installations photovoltaïques sont depuis lors entièrement opérationnelles et intégrées aux systèmes de surveillance et de contrôle de la

plateforme [Abidex](#). La configuration choisie pour les panneaux solaires permet d'atteindre une puissance installée de 215 kWc et 241 kWc.



IPV intégrée à la toiture à Mittelhäusern, vue du dessus
(photo : Rolf Siegenthaler)

1. L'OFCL en tant que service de la construction et des immeubles

1.2 Construction durable

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 8, 11, 12

GRI 2-4, 306-2

L'OFCL accorde une grande importance à la durabilité dans la construction et la transformation des bâtiments appartenant à la Confédération. Il intègre systématiquement les aspects écologiques, sociaux et économiques tout au long du cycle de vie d'un bâtiment.

Dans le cadre de ses prestations d'étude, l'OFCL applique systématiquement le standard Construction durable Suisse ([SNBS Bâtiment](#)) et, selon les projets, recourt au label [Minergie-ECO](#) approprié et à la voie du climat SIA (SIA 390/1). Il privilégie des modes de construction respectueux des ressources ([art. 35j de la loi fédérale sur la protection de l'environnement \[LPE\]](#)) et fondés sur les principes de l'économie circulaire, en privilégiant la construction avec des matériaux existants, en réutilisant les éléments de construction usagés, en utilisant des matériaux de construction à faibles émissions et en garantissant la déconstructibilité ainsi qu'une grande flexibilité d'utilisation. En outre, il prend des mesures pour s'adapter aux effets des changements climatiques ([art. 10, al. 1, LCI](#)) en fonction des particularités de chaque projet. Parallèlement, il veille à un usage économe et efficace des ressources et promeut une culture du bâti de qualité, adaptée aux enjeux contemporains de société, d'aménagement du territoire et d'évolution démographique.

La plupart des projets de construction de l'OFCL tiennent compte des exigences du standard de la construction durable en Suisse ([SNBS-Bâtiment](#)) et du label [Minergie-ECO](#) dans le cadre de leur planification.

Standard de la construction durable en Suisse (SNBS)

Bâtiments certifiés selon le standard SNBS

Année	Bâtiment	Niveau	SRE (m²)
2019	Guisanplatz 1B, Berne	Platine (5.5–6)	18 127 m²
2020	Pulverstrasse 11, Ittigen	Or (5–5.4)	12 181 m²
2022	Eichenweg 3, Zollikofen	Platine (5.5–6)	25 573 m²
2023	Eichenweg 5, Zollikofen	Platine (5.5–6)	23 525 m²
Total			79 406 m²

Les bâtiments de la Guisanplatz 1B et Eichenweg 3 et 5 ont en outre obtenu la certification Minergie-P-ECO.



Nouveau bâtiment certifié SNBS « Platine », Minergie-P-ECO et Gutes Innerraumklima (label pour un bon climat intérieur) à l'Eichenweg 5 à Zollikofen (photo: Rolf Siegenthaler)

Projet pilote « SNBS Parc immobilier »

La nouvelle norme « SNBS Parc immobilier » est le dernier complément au Standard de la construction durable en Suisse SNBS. Elle met l'accent sur l'exploitation durable et l'amélioration continue des bâtiments existants. Elle permet d'évaluer la durabilité tout au long du cycle de vie, par exemple lors d'opérations d'entretien ou de modernisation. Dans le cadre d'un projet pilote,

l'OFCL a testé la nouvelle norme sur six bâtiments répartis sur trois sites afin d'évaluer sa pertinence quant à son applicabilité dans la pratique et son utilité pour différents types de bâtiments. Sur la base des expériences recueillies, l'OFCL a aidé le Réseau suisse de la construction durable (NNBS) à développer cette norme.

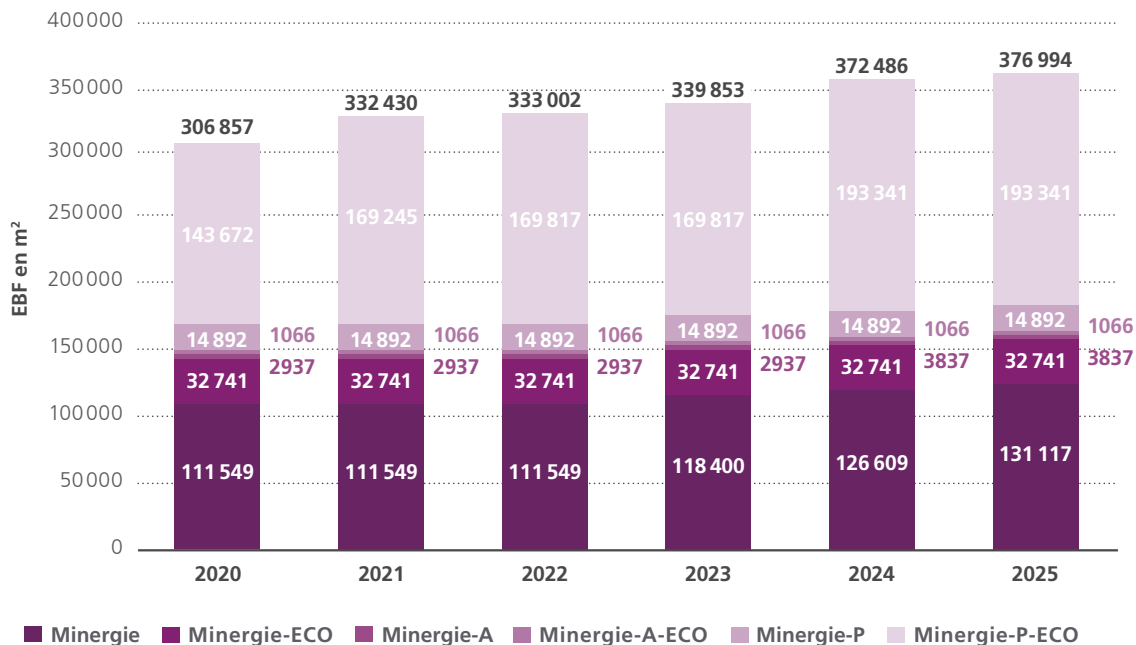
Lien:
Nouvelle norme
« SNBS Parc immobilier
et exploitation »





Minergie

Surface de référence énergétique (SRE) certifiée Minergie



L'ambassade suisse à Singapour, qui a été certifiée Minergie-A en 2024, est désormais également prise en compte. En outre, une erreur dans les EBF certifiés Minergie a pu être corrigée. Elle explique les légers écarts par rapport aux données figurant dans les rapports de durabilité précédents.

Consulat général au Cap : durabilité écologique et sociale

Le nouveau consulat général de Suisse au Cap a été inauguré en septembre 2025. La réutilisation des éléments de construction existants a joué un rôle central dans l'aménagement intérieur, car elle a permis de préserver les ressources et d'optimiser l'utilisation des matériaux. Presque tous les éléments de l'ancien site – dispositifs de sécurité, guichets, portes intérieures, cuisines et éléments vitrés – ont pu être réutilisés, réduisant ainsi l'empreinte écologique et accélérant les travaux de rénovation.

Dans un souci de durabilité sociale, la réalisation a été confiée à des concepteurs et à des entreprises issus de groupes de population historiquement défavorisés en Afrique du Sud.

Aménagement intérieur préservant les ressources ; cloisons et portes vitrées issues de l'ancien bâtiment (photo : Philip Heckhausen, Zurich)



1. L'OFCL en tant que service de la construction et des immeubles

1.3 Biodiversité

ODD 15

GRI 101-1, 101-2

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

L'OFCL promeut la biodiversité dans le cadre de ses projets de construction et dans la gestion des espaces verts relevant de sa compétence.

Dans le cadre de ses projets de construction, l'OFCL vise la réalisation d'aménagements extérieurs, de toitures et de façades de grande valeur écologique et une mise en réseau à grande échelle des habitats. À ces fins, il privilégie les espèces végétales indigènes et adaptées aux conditions locales, et veille à éliminer les obstacles pour les petits animaux. L'objectif est d'augmenter la proportion de surfaces vertes gérées de manière proche de l'état naturel conformément au [plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse](#). En outre, l'utilisation de tourbe et de produits phytosanitaires doit être évitée autant que possible, conformément à la [déclaration d'engagement pour une gestion durable des espaces verts](#).

Directives relatives à l'entretien des espaces verts

Dans ses appels d'offres publics pour l'entretien des espaces verts, l'Établissement horticole de la Confédération impose aux entreprises soumissionnaires de respecter des spécifications techniques bien définies. Pour pouvoir participer à l'appel d'offres, les entreprises soumissionnaires doivent notamment confirmer qu'elles respectent les conditions suivantes :

1. Renoncer à utiliser des pailleuses-broyeuses, des aspirateurs et souffleurs de feuilles ainsi que des débroussailluses à fil afin de protéger la microfaune

2. Renoncer à utiliser des produits chimiques de synthèse pour le traitement des plantes
3. Renoncer à utiliser de la tourbe
4. Renoncer à utiliser des produits chimiques de synthèse pour le désherbage des surfaces recouvertes d'un revêtement perméable (sable, gravier ou tout-venant)

Ces directives garantissent que les prestataires externes gèrent les espaces verts de la Confédération de la manière la plus respectueuse possible des petits animaux et de la nature.

Jardin potager naturel au Holzikofenweg

Le jardin situé au 36 Holzikofenweg est utilisé à la fois par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et par une crèche comme espace extérieur. Au printemps 2025, la crèche a demandé à l'Établissement horticole de la Confédération d'enlever les symphorines qui s'y trouvaient, car leurs baies très prisées par les enfants peuvent être légèrement toxiques. Une fois que les symphorines ont été enlevées, l'Établissement horticole de la Confédération a procédé à une revalorisation écologique en plantant un mélange adapté au site de haies sauvages indigènes et de plantes de sous-bois. Pour soutenir le concept de jardin potager de la crèche, des espèces comestibles ont été intégrées au projet, notamment le cornouiller, l'amélanchier, le prunellier et les fraises des bois. À ainsi vu le jour un espace urbain riche en biodiversité, qui répond d'une part aux besoins de la crèche et à ceux des collaborateurs du SECO et, d'autre part, valorise durablement l'espace extérieur situé au 36 Holzikofenweg.



Jardin potager naturel au Holzikofenweg (photo : OFCL)



Aménagement des espaces extérieurs favorisant la biodiversité à l'ambassade de Suisse en Éthiopie

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle ambassade de Suisse en Éthiopie, l'accent a été mis sur un aménagement durable et respectueux de la biodiversité des espaces extérieurs. Dans ce contexte, l'équipe du projet a collaboré avec le jardin botanique de Gullele à Addis-Abeba.

Des plantes indigènes ont été sélectionnées et cultivées dans une pépinière aménagée à cet effet, afin d'être prêtes au moment de l'achèvement des travaux. Au total, plus de 9000 plantes ornementales ainsi que plusieurs plantes grimpantes, arbustes et arbres issus de 87 espèces indigènes ont été cultivés.

Le projet s'inspire des « églises-forêts » d'Éthiopie ([« church forests » of Ethiopia | National Geographic](#)), des refuges boisés pour la biodiversité qui ont été créés dans un environnement fortement marqué par la déforestation. Sur le terrain de l'ambassade, la végétation existante a été préservée et développée de manière ciblée pour favoriser l'émergence d'un îlot vert de biodiversité.

Outre sa plus-value sur le plan écologique, le projet renforce la durabilité sociale, crée des emplois locaux, contribue à la sensibilisation à la biodiversité et favorise la coopération entre les institutions qui y participent.



Pépinière de plantes indigènes destinées à l'aménagement des espaces extérieurs de l'ambassade de Suisse en Éthiopie (photo : Samuel Sommer, Addis-Abeba)

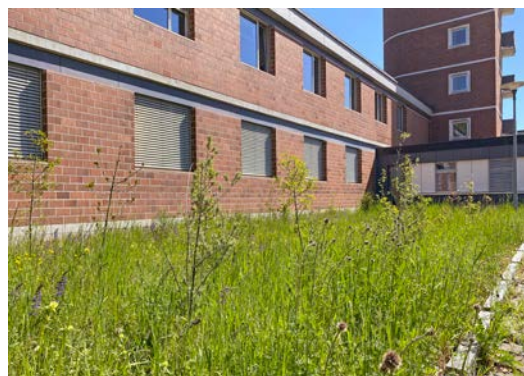
Projet de haie contre le changement climatique au METAS

À l'Institut fédéral de métrologie (METAS) de Wabern, l'Établissement horticole de la Confédération a transformé une prairie fleurie existante en une « haie sauvage contre le changement climatique » au moyen d'un aménagement léger. Le site est considéré comme un véritable îlot de chaleur : s'y trouvent un grand parking et une façade réfléchissant fortement la chaleur, qui génèrent une importante charge thermique. Les arbres environnants présentent également des symptômes de stress dus à l'accumulation de chaleur et à la sécheresse.

C'est dans ce contexte qu'est née l'idée de réduire la quantité de chaleur réfléchiée par la façade du bâtiment en ajoutant une haie à la prairie fleurie. Douze espèces d'arbustes européens résistants à la chaleur et à la sécheresse ont été sélectionnées pour mener à bien ce projet. En outre, des vivaces indigènes ont été plantées au pied de la haie pour favoriser la biodiversité.

Un chemin dallé qui longeait le mur du bâtiment a été supprimé en raison de son fort rayonnement thermique.

Le fait de choisir des arbustes de petite taille a permis de limiter les coûts. Par la même occasion, les plantes ont la possibilité de s'habituer naturellement aux conditions extrêmes du site et de s'y adapter de manière optimale sur le long terme.



Une section de la « haie contre le changement climatique » au METAS (photo : OFCL)

1. L'OFCL en tant que
service de la construc-
tion et des immeubles

3. L'OFCL en tant
que service demandeur
et service d'achat

4. Domaines
transversaux

2. L'OFCL en tant qu'employeur

- 2.1 Diversité et égalité des chances
- 2.2 Gestion de la santé au travail
- 2.3 Développement du personnel

20
22
24



En tant qu'employeur, l'OFCL poursuit une stratégie RH moderne, fondée sur la gestion de la santé au travail et sur les valeurs cibles stratégiques de l'Office fédéral du personnel (OFPER).

Des informations complémentaires sur les tâches de l'OFCL en tant qu'employeur se trouvent dans le **portrait à la page 9**.



2. L'OFCL en tant qu'employeur

2.1 Diversité et égalité des chances

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 5, 8, 10

GRI 2-7, 405-1, 406-1

Lien :
Valeurs cibles
stratégiques (OFPER)



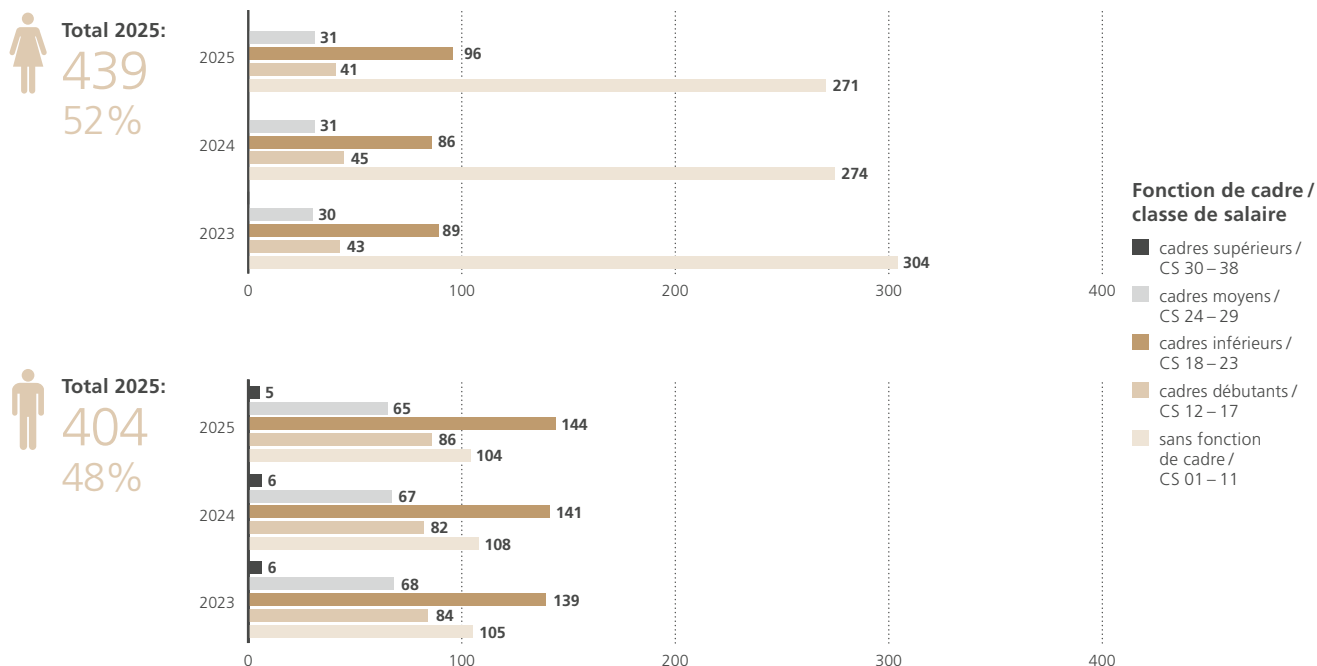
L'OFCL encourage activement la diversité et l'égalité des chances de ses collaborateurs et collaboratrices.

Pour les fonctions administratives, l'OFCL s'aligne sur les [valeurs cibles stratégiques de l'OFPER](#) en ce qui concerne la proportion de femmes dans les classes de salaire de cadres, la part de personnes handicapées et la répartition des langues pour les années 2024 à 2027.

Le personnel de l'OFCL

	2023	2024	2025
Ø Collaborateurs	868	841	843
Ø Équivalents plein temps (EPT)	673	659	660
Ø Apprentis	15	13	13
Ø Stagiaires de haute école	4	4	4

Répartition par sexe et niveau hiérarchique



Diversité

Au total, la proportion de femmes parmi les collaborateurs de l'OFCL s'élève à 52%. Elle est légèrement supérieure aux objectifs fixés par l'OFPER (46% à 50% de femmes, 50% à 54% d'hommes). Parmi les cadres supérieurs (classes de salaire 30 à 38), l'OFCL n'atteint toutefois pas l'objectif fixé par l'OFPER (30 à 35% de femmes). Aucune femme n'est employée dans cette catégorie salariale au sein de l'OFCL. Il faut toutefois relever qu'il n'y a que cinq hommes à ce niveau hiérarchique. Au sein de l'OFCL, la proportion de femmes parmi les cadres moyens (classes salariales 24 à 29) s'élève à 32%, soit un taux inférieur à l'objectif fixé par l'OFPER, qui est compris entre 39 et 44%.

Discrimination et mesures correctives

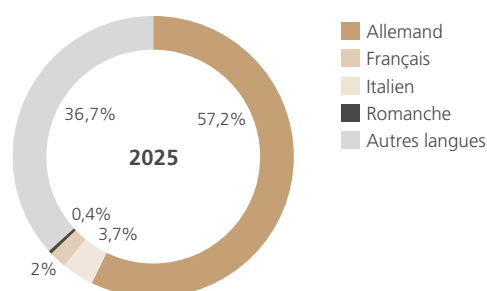
En 2025, deux cas de discrimination ont été signalés. Tous deux concernaient des accusations de harcèlement sexuel. et ont été examinés par un service externe. Sur la base des résultats, des mesures ont été prises sur le plan du droit du travail.

Collaborateurs en situation de handicap

En 2025, l'OFCL comptait quatre collaborateurs en situation de handicap, ce qui représente un peu moins de 0,5% de ses effectifs. L'OFCL se situe donc en dessous de l'objectif fixé par l'OFPER (1,5 à 2,5%).

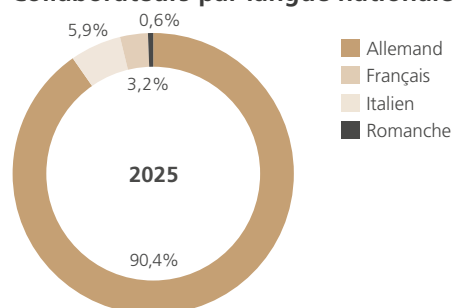
Plurilinguisme

Collaborateurs par langue maternelle



Plus de la moitié des collaborateurs de l'OFCL ont l'allemand comme **langue maternelle**. Plus d'un tiers ont une langue maternelle autre qu'une des quatre langues nationales, en particulier dans le secteur du nettoyage.

Collaborateurs par langue nationale



Objectifs en matière de répartition des collaborateurs par langue nationale conformément à l'ordonnance du 4 juin 2010 sur les langues (art. 7, al. 1)

Allemand	68,5-70,5%
Français	21,5-23,5%
Italien	6,5-8,5%
Romanche	0,5-1%

Si tous les collaborateurs de l'OFCL sont répartis entre les quatre **langues nationales** de la Suisse en fonction de la langue de correspondance qu'ils ont choisie, la part de l'allemand dépasse 90%. À l'exception du romanche, la répartition des collaborateurs par langue nationale au sein de l'OFCL s'écarte des fourchettes fixées dans l'ordonnance sur les langues: la part de germanophones est supérieure, tandis que celles des francophones et italophones sont inférieures.

Mesures visant à augmenter la proportion de collaborateurs maîtrisant les langues nationales

En 2025, l'équipe RH a misé sur un recrutement ciblé pour attirer en particulier des collaborateurs provenant de régions francophones et italophones. Certaines offres d'emploi mentionnaient aussi expressément que les candidats maîtrisant le français ou l'italien étaient particulièrement bienvenus.

Mesures à même d'encourager le plurilinguisme

En 2025, l'OFCL a continué de s'engager en faveur du plurilinguisme. Tout au long de l'année, les collaborateurs ont la possibilité de suivre des cours de langue à l'interne et à l'externe dans les quatre langues nationales de la Suisse. En outre, les collaborateurs intéressés peuvent former des tandems linguistiques par l'intermédiaire de l'équipe RH de l'OFCL, tant à l'interne qu'avec des collaborateurs d'autres offices fédéraux. Ces mesures sont soutenues et encouragées par la Confédération.

Le groupe de travail Plurilinguisme de l'OFCL a par ailleurs organisé un événement spécial en 2025: en septembre a eu lieu la manifestation « Le sport au-delà des barrières, même linguistiques ». Une conférence consacrée au plurilinguisme a montré que le sport favorise l'apprentissage social et contribue à la promotion du plurilinguisme – tant dans le cadre des entraînements quotidiens que lors de compétitions internationales. En effet, les rencontres sportives offrent un espace naturellement propice aux échanges linguistiques et interculturels ainsi qu'à la compréhension mutuelle. Lors de cette conférence, les débats ont porté sur le rôle que peut jouer le sport dans une société plurilingue comme la Suisse.

2. L'OFCL en tant qu'employeur

2.2 Gestion de la santé au travail

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 3, 8

GRI 403-1, 403-2, 403-4
bis 403-6, 403-8, 403-9,
403-10Lien :
Gestion de la santé en
entreprise (OFPER)

L'OFCL promeut la santé et la sécurité de ses collaborateurs et collaboratrices.

En ce qui concerne la gestion de la santé en entreprise (GSE), l'OFCL s'appuie sur la [GSE de l'OFPER](#) et applique l'axe 6 de sa stratégie RH, « Santé et sécurité au travail ». La diversité des tâches de l'OFCL rassemble des profils professionnels dans les branches commerciales comme artisanales, ainsi que des compétences clés dans l'entretien des bâtiments et la logistique. Selon les domaines d'activité, une potentielle exposition à des risques accrus d'accidents au travail existe. Conscient de cette réalité, l'OFCL s'engage à tout mettre en œuvre pour prévenir les accidents de travail et réduire les absences pour cause de maladie.

Mesures de promotion de la santé

L'OFCL attache depuis longtemps une grande importance à la santé des collaboratrices et collaborateurs. Dans le cadre de la promotion de la santé au travail, diverses mesures sont mises en œuvre chaque année afin de renforcer durablement le bien-être. Le service interne de gestion des cas accompagne la réintégration professionnelle en cas d'absences pour raisons de santé et conseille aussi bien les collaborateurs que les cadres.

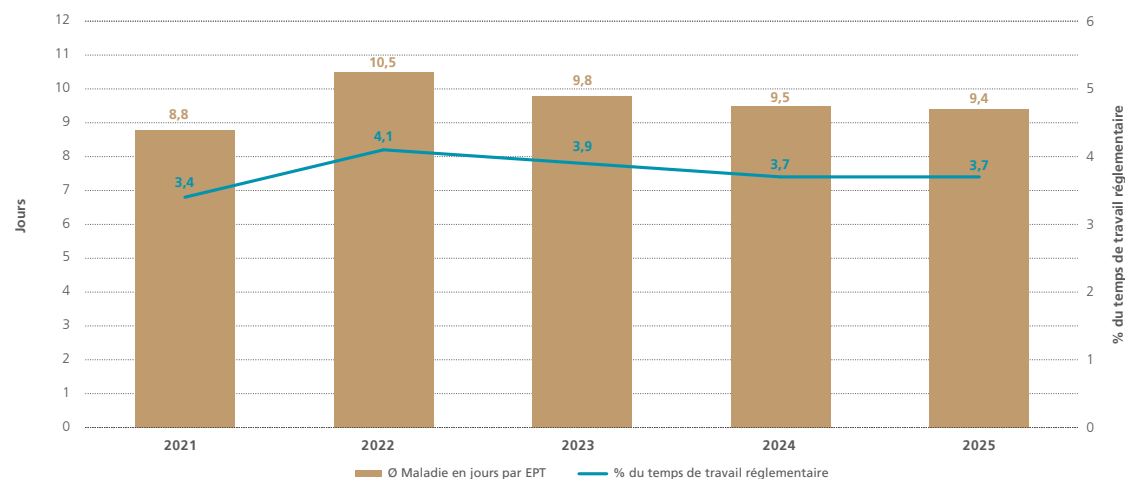
En outre, les collaborateurs ont pu participer, pendant leur temps libre, à des initiatives telles que la course B2Run Bern, la campagne « bike to work » ainsi qu'à des randonnées organisées tout au long de l'année. Des exposés spécialisés, portant notamment sur la gestion du stress et des inquiétudes dans une perspective de résilience, ainsi que sur une alimentation saine, sont venus compléter le programme et ont donné des pistes concrètes pour adopter un mode de vie sain et équilibré.

Tous les collaborateurs de l'OFCL doivent pouvoir bénéficier du programme de promotion de la santé au travail : des offres spécifiques sont proposées, par exemple, au personnel de nettoyage ou aux collaborateurs effectuant des tâches physiquement exigeantes.

Travail mobile

L'OFCL permet à ses collaborateurs de travailler à distance, dans la mesure où leur activité le permet. Il favorise ainsi la conciliation entre vie professionnelle et vie privée et contribue à réduire les déplacements pendulaires. En 2025, les collaborateurs de l'OFCL ont effectué en moyenne environ 17% de leur temps de travail en télétravail, par exemple depuis leur domicile. Ce chiffre prend en compte l'ensemble des collaborateurs de l'OFCL, y compris ceux pour lesquels le télétravail n'est pas possible en raison de leurs tâches (p. ex. le personnel de nettoyage ou les collaborateurs des services de stockage et de transport).

Absences des collaborateurs pour cause de maladie



En 2025, la durée moyenne des absences des collaborateurs pour cause de maladie est restée stable par rapport à l'année précédente.

Sécurité au travail et protection de la santé

Lien :
Commission fédérale
de coordination pour
la sécurité au travail
CFST

En 2025, l'OFCL a mené une analyse approfondie des risques dans ses secteurs de production Impression numérique et Finition. L'objectif était d'évaluer l'état actuel des mesures de sécurité et de santé, d'identifier les risques existants et de mettre en évidence les possibilités d'amélioration.

L'analyse s'est déroulée sur plusieurs jours et à différents moments de la journée, en utilisant plusieurs méthodes :

- **Des visites des lieux et des inspections visuelles** ont permis de se forger une vue d'ensemble de l'environnement de travail, des processus et des sources de danger potentielles.
- Des **mesures systématiques du niveau sonore** et de l'intensité de l'éclairage ont été réalisées sur plusieurs postes de travail.
- Des **entretiens ont été menés avec les collaborateurs** pour recueillir points de vue, expériences et leurs propositions d'amélioration.

Il ressort de cette analyse qu'un bon niveau a déjà été atteint en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Les domaines de travail sont divisés en zones dans lesquelles le port d'équipements de protection individuelle est obligatoire. Les collaborateurs disposent de chaussures de sécurité adaptées, de protections auditives sur mesure ainsi que de lunettes de protection.

L'analyse a également permis d'identifier des possibilités d'amélioration du bien-être et de la qualité du travail :

- Même si les locaux ne sont que modérément éclairés par la **lumière naturelle**, les pauses offrent la possibilité de profiter d'espaces plus lumineux.

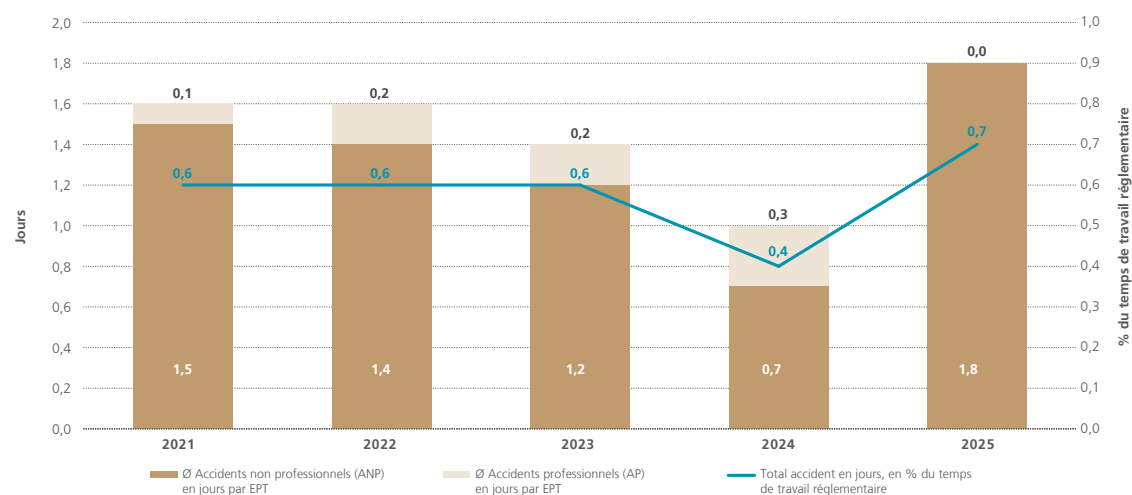


- Les **niveaux sonores** relevés sont conformes aux normes et se situent dans des valeurs sûres. Dans certaines zones, il peut arriver que les niveaux de bruit atteignent des valeurs susceptibles de nuire à la concentration. Pour y remédier, des mesures ont déjà été mises en œuvre, notamment une campagne de sensibilisation. En outre, l'OFCL propose un test auditif organisé par la SUVA et encourage l'utilisation de protections auditives.

Le **port de chaussures de sécurité** est encouragé, une attention particulière étant accordée aux modèles confortables et ergonomiques. À noter que le comportement exemplaire des cadres et des chefs d'équipe joue un rôle essentiel.

L'OFCL s'efforce de développer les mesures déjà mises en œuvre et de leur donner une nouvelle impulsion afin de renforcer la culture de la sécurité. L'engagement des collaborateurs est déterminant et contribue à ce que ces initiatives soient soutenues sur le long terme.

Absences des collaborateurs



Les collaborateurs ont été absents pendant seulement 0,03 jour pour cause d'accident de travail. Les accidents non professionnels ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant à 1,8 jour, car certains d'entre eux ont entraîné des absences prolongées.

2. L'OFCL en tant qu'employeur

2.3 Développement du personnel

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 4, 8, 10

GRI 2-7, 401-1, 404-1, 405-1

Le développement des ressources humaines à l'OFCL vise à développer les compétences du personnel en fonction des besoins, tout en valorisant le potentiel de chaque collaborateur et collaboratrice.

L'OFCL promeut la bonne gestion des générations et s'engage en faveur de la relève. Il veille à ce que les compétences de son personnel soient à jour, et encourage la formation et le perfectionnement. Il offre à ses collaborateurs et collaboratrices des perspectives de développement professionnel adéquates et assure le transfert de connaissances.

Fluctuation	2023	2024	2025
Fluctuation brute*	87	68	60
Fluctuation nette**	50	42	29
Fluctuation brute (en %)	10	8	7
Fluctuation nette (en %)	6	5	3

*Tous les départs

** Départs en raison d'un changement de poste

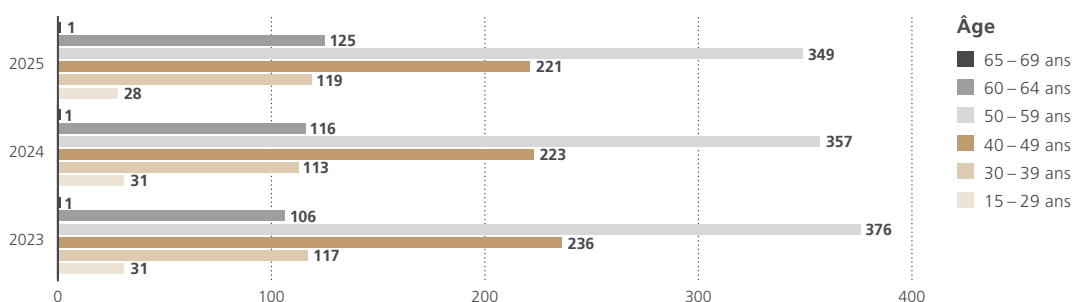
Par rapport à l'exercice précédent, on observe une baisse du taux de fluctuation brute et nette du personnel.

Planification de la relève

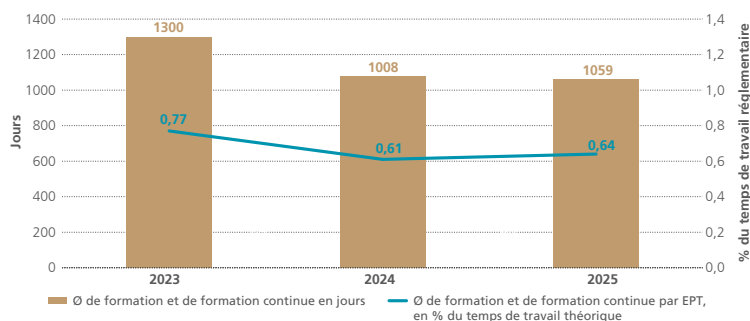
L'évolution démographique a des effets de plus en plus marqués sur le monde du travail et représente un défi tant pour l'administration fédérale que pour l'OFCL. De nombreux collaborateurs issus des classes d'âge les plus nombreuses partiront à la retraite au cours des prochaines années. C'est ce que montre

également le graphique ci-dessous : par rapport à 2024, on a compté en 2025 dix-neuf collaborateurs supplémentaires âgés de plus de 60 ans. Pour faire face à cet enjeu, une gestion efficace des connaissances et une planification de la relève sont indispensables afin d'éviter toute perte de savoir-faire et d'assurer une transition en douceur.

Répartition par tranche d'âge



Formation initiale et continue des collaborateurs²



² Le chiffre recouvre les jours de formation et de perfectionnement et les contingents relatifs aux conventions de formation et aux formations linguistiques.

1. L'OFCL en tant que
service de la construc-
tion et des immeubles2. L'OFCL en tant
qu'employeur4. Domaines
transversaux

3. L'OFCL en tant que service demandeur et service d'achat

3.1 Définition durable des besoins

26

3.2 Achats durables

27

3.3 Prévention de la corruption

30



L'OFCL assume les fonctions de service demandeur et de service d'achat. À ce titre, il est chargé de couvrir ses propres besoins et d'exécuter les mandats qui lui sont confiés dans le domaine de l'hébergement de l'administration fédérale civile. En tant que service d'achat central, il acquiert des biens et des services assimilables à des biens pour les clients internes à l'administration fédérale.

Des informations complémentaires sur les tâches de l'OFCL en tant que service demandeur et service d'achat se trouvent dans le **portrait à la page 9**.



3. L'OFCL en tant que service demandeur et service d'achat

3.1 Définition durable des besoins

ODD 9, 10, 16

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

L'OFCL intègre les principes de durabilité dès la phase de définition des besoins.

L'OFCL évalue systématiquement la nécessité et le volume des prestations – qu'il s'agisse de biens, de pre-stations de construction et de mandataire ou de services – et ne commande que ce qui est indispensable à l'exécution de ses tâches. Dès la phase de définition des besoins, il est prêt à acquérir des biens, des prestations de construction et de mandataire ou des services durables innovants ou différents.

L'OFCL en tant qu'employeur

Une acquisition durable commence par la définition des besoins. Ainsi, l'OFCL n'évalue pas seulement si ses propres achats répondent à un besoin effectif, mais aussi si des solutions plus durables seraient possibles en termes d'objet du marché ou de

quantités. Une méthode consiste à définir les fonctions requises, afin que les soumissionnaires puissent proposer des options innovantes et durables.

L'OFCL en tant que conseiller des services demandeurs

L'OFCL aide également ses clients internes de la Confédération à définir leurs besoins, notamment en matière de publications :



Numérisation des publications

L'OFCL est responsable de l'édition, de la distribution et de la gestion stratégique des publications officielles et des imprimés de la Confédération, ce qui inclut les dossiers des votations envoyés aux citoyens sous forme papier.

Dès la phase de planification d'une publication, l'OFCL soutient et conseille les offices fédéraux auteurs d'une commande, les « services demandeurs », pour trouver des solutions aussi durables que possible. Il vérifie notamment si une publication est nécessaire et sous quelle forme elle doit intervenir, afin de pouvoir sélectionner les formats appropriés et/ou choisir du papier écologique.

Près de 55 000 documents sont actuellement disponibles, dont la plupart peuvent être imprimés à la demande (et donc pas en stock). En 2025, la part des documents disponibles au format numérique est restée inchangée à environ 95%. Seuls 7% des imprimés commandables via la [boutique en ligne publique](#) (indépendamment de la version linguistique) existent physiquement.

L'OFCL a déjà largement exploité les possibilités de réduire la consommation de papier ces dernières années. La production du matériel de vote et des enveloppes de l'administration fédérale représente environ 70% de la consommation annuelle de papier. Actuellement, 71% du papier utilisé est certifié FSC. La part de papier recyclé utilisé pour les supports imprimés a quant à elle atteint 50%.



3. L'OFCL en tant que service demandeur et service d'achat

3.2 Achats durables

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 9, 10, 11, 12

GRI 308-2, 403-7, 414-2

Sur le plan des achats, l'OFCL tient systématiquement compte de tous les aspects de la durabilité. La [stratégie de l'OFCL en matière d'acquisitions](#) définit les axes à mettre en œuvre jusqu'en 2030.

Dans le cadre de ses acquisitions, l'OFCL tient compte des facteurs économiques, écologiques et sociaux sur toute la durée de vie des biens, des prestations de construction et de mandataire et des services achetés. Il attend également de ses fournisseurs qu'ils suivent les mêmes principes et conseille systématiquement à ses clients des options plus durables, respectueuses des ressources et circulaires.

Achats publics durables au sein de l'administration fédérale centrale

Lien :
Durabilité des
marchés publics (CA)



La [loi fédérale du 1^{er} janvier 2021 sur les marchés publics \(LMP\)](#) exige une meilleure prise en compte de la durabilité dans les marchés publics en Suisse.

Lien :
Plateforme de
connaissances sur les
achats publics
responsables (PAP)



Avec la [stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions 2021–2030](#) et les recommandations relatives à sa mise en œuvre, la Conférence d'achats de la Confédération (CA) et la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) mettent les bases nécessaires à disposition des responsables de services, notamment en lien avec les achats durables. En novembre 2025, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport intermédiaire sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, approuvant des modifications ponctuelles.

Les [principes directeurs](#) et les [recommandations](#) de la CA pour des achats publics durables de marchandises et de services servent de base à l'élaboration d'instruments et de documents destinés à tous les échelons institutionnels de la Confédération. Pour

appliquer la [durabilité en matière de gestion immobilière](#) et de [construction](#), la KBOB met différents instruments à la disposition de ses membres. L'OFCL soutient la CA et la KBOB dans la mise en œuvre de la [plateforme de connaissances sur les achats publics responsables \(PAP\)](#), qui constitue un ouvrage de référence pour les questions relatives aux marchés publics durables.

Dans le cadre du monitoring de la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, les services d'achat centraux de la Confédération, soit l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'OFCL, fournissent des renseignements sur leurs achats au moyen de questionnaires. Les indicateurs ainsi collectés font l'objet d'un [set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale](#), rédigé annuellement en septembre. Le chap. 4.2 du set de reporting fournit des informations sur la manière de mettre en œuvre dans les services d'achat centraux les principes directeurs et les recommandations pour des achats publics durables.

Achats publics durables à l'OFCL

Les diagrammes ci-après montrent le taux de prise en compte d'aspects écologiques et sociaux et des coûts du cycle de vie dans les appels d'offres effectués par l'OFCL en 2025 et évalués dans le cadre du monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions. Les chiffres correspondent à ceux du [rapport sur les marchés publics de l'administration fédérale](#).

Au total, 44 appels d'offres de l'OFCL ont été examinés (37 dans le domaine de la construction et 7 dans celui des marchandises). Les questions relatives à la prise en compte des aspects écologiques et des coûts du cycle de vie ne concernent toutefois que les projets de construction pour lesquels l'OFCL a assumé la direction (soit un total de 30 appels d'offres). Le nombre total d'appels d'offres pris en compte s'élève donc pour ces questions à 37 (7 appels d'offres portaient sur l'acquisition de marchandises).



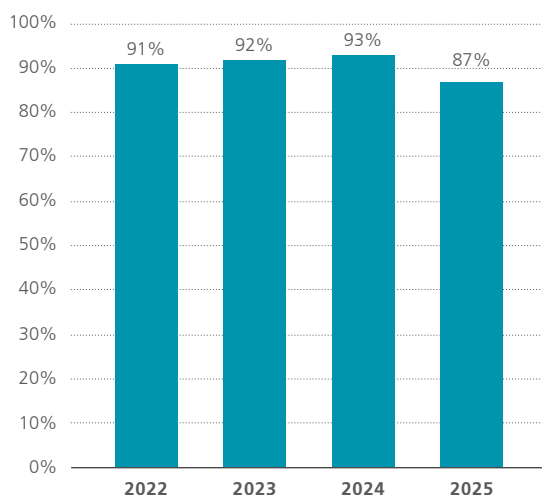
Prise en compte des aspects sociaux dans les marchés publics de l'OFCL

Les soumissionnaires qui fournissent des prestations en Suisse doivent respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail en vigueur au lieu de la prestation, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir et l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial. Le respect de cette exigence a été requis dans les 44 appels d'offres. La proportion (100 %) reste inchangée par rapport aux années précédentes.

Prise en compte des aspects écologiques dans les marchés publics de l'OFCL

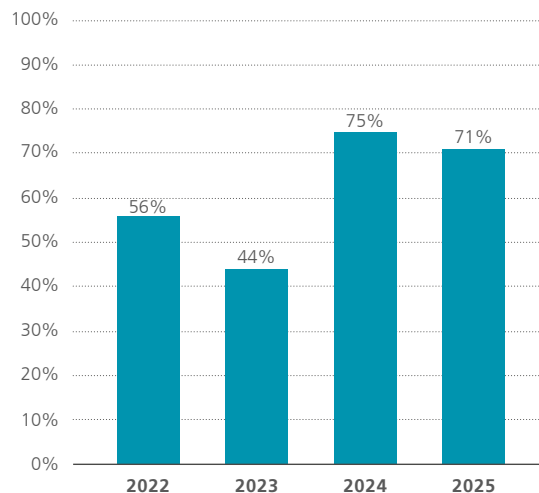
Dans le domaine de la construction (prestations de mandataire, concours et travaux de construction), 26 appels d'offres sur les 30 incluaient un critère relatif aux normes écologiques. Dans les 4 appels d'offres restants, ces normes n'étaient pas pertinentes compte tenu de l'objet du marché (installations d'échafaudages dans le cadre de rénovations par exemple). La proportion de 87 % correspond à celle des années précédentes.

Proportion d'appels d'offres dans le domaine de la construction respectant des normes écologiques



Pour 5 des 7 appels d'offres portant sur l'acquisition de marchandises, des critères écologiques complétaient les conditions de participation et les exigences légales. La proportion qui en résulte (71 %) correspond à celle de l'année précédente.

Proportion d'appels d'offres portant sur l'acquisition de marchandises comportant des critères écologiques

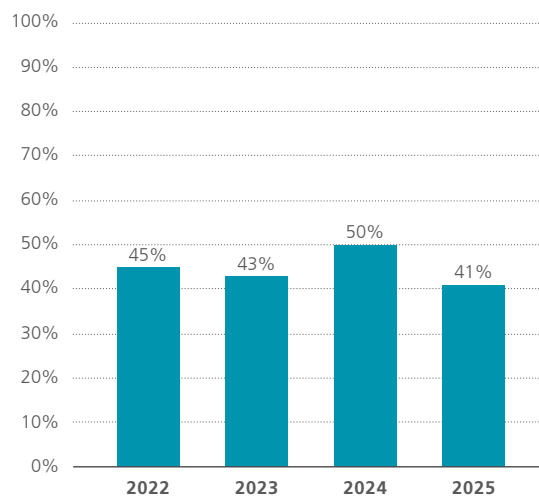


Parmi les 5 appels d'offres, des critères écologiques ont été ajoutés dans les critères d'adjudication pour 4 d'entre eux, dans les spécifications techniques pour 3 d'entre eux et dans les critères d'aptitude pour 2 d'entre eux.

Prise en compte des coûts du cycle de vie dans les marchés publics de l'OFCL

La proportion d'appels d'offres (construction et marchandises) pour lesquels les coûts du cycle de vie ont été pris en compte s'élève à 41 % (15 sur 37). Elle est restée stable par rapport aux années précédentes. Dans 17 des 22 appels d'offres restants, les coûts du cycle de vie n'étaient pas pertinents en raison de l'objet du marché.

Proportion des appels d'offres pour lesquels les coûts du cycle de vie ont été pris en compte



Parmi les 15 appels d'offres pour lesquels les coûts du cycle de vie ont été pris en compte, 13 (87 %) incluaient les coûts d'exploitation et de maintenance, 11 (73 %) les coûts d'acquisition, 6 (40 %) les coûts de recyclage, 2 (13 %) les bénéfices pour l'organisation et 1 (7 %) les coûts externes.

Gabarit de vote pour les électeurs malvoyants et aveugles

Avec le nouveau gabarit de vote, la Chancellerie fédérale démontre son engagement pour l'autodétermination, la participation égalitaire et la démocratie en action. Lors de la votation populaire fédérale du 30 novembre 2025, les électeurs malvoyants et aveugles du canton de Zurich ont pu, pour la première fois, remplir leurs bulletins de vote par eux-mêmes, dans le respect du secret du vote. À cet effet, le bulletin est inséré dans l'aide à l'écriture, permettant d'écrire la réponse souhaitée au bon endroit grâce aux champs de réponse perforés. Ce gabarit en carton réutilisable, libellé en braille et en caractères imprimés, a été réalisé par l'OFCL sur mandat de la Chancellerie fédérale, en coopération avec l'association suisse pour les aveugles et malvoyants SZBLIND et le centre pour les aveugles et malvoyants de Berne (Blinden- und Behindertenzentrum Bern). La phase pilote à Zurich est une étape concrète vers une participation politique sans barrières dans toute la Suisse dès le deuxième semestre 2026.

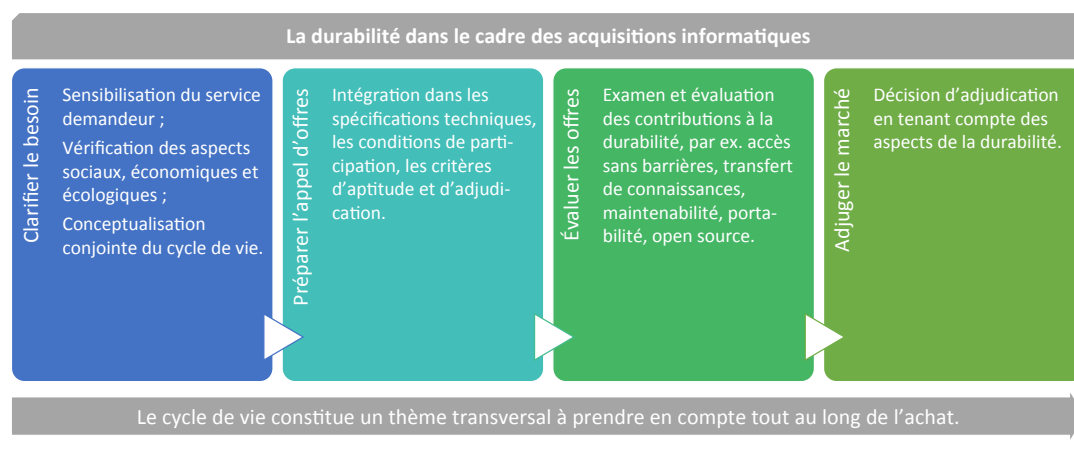


Gabarit de vote avec son mode d'emploi, en braille et en caractères imprimés (photo : OFCL)

La durabilité dans le cadre des acquisitions informatiques

L'OFCL intègre systématiquement des aspects de durabilité dans les appels d'offres et l'évaluation en lien avec les achats informatiques, en mettant l'accent sur les critères sociaux, économiques et écologiques tout au long du cycle de vie. Il concrétise ces aspects dans les exigences relatives à la fourniture des prestations et/ou les spécifications techniques et les critères d'aptitude et d'adjudication, selon les objets du marché concerné. Il tient notamment compte de la qualité,

du transfert de connaissances, de l'accès sans barrières, de la maintenabilité, de la portabilité et des modèles d'exploitation durables. Les aspects open source sont aussi pris en considération dans la mesure où les prescriptions juridiques le permettent et où l'objet du marché s'y prête. L'OFCL a en outre collaboré avec des représentants du secteur pour élaborer des bases et des exemples de critères de durabilité pouvant être appliqués en lien avec les services informatiques.





3. L'OFCL en tant que service demandeur et service d'achat

3.3 Prévention de la corruption

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 16

GRI 2-26, 205-2

L'OFCL soutient activement la prévention de la corruption au sein de la Confédération. Il tient compte des risques spécifiques liés à ses activités.

Il applique le code de conduite du personnel de l'administration fédérale visant à prévenir les conflits d'intérêts et l'utilisation abusive d'informations non rendues publiques ([code de comportement pour le personnel de l'administration fédérale](#)). Le personnel de l'OFCL qui travaille dans le domaine des achats signe une déclaration d'impartialité. Il s'engage ainsi à se récuser en cas de conflit d'intérêts ou s'il entretient des liens particulièrement étroits avec un soumissionnaire. En outre, une interdiction d'accepter des avantages s'applique. Dans la gestion des risques de l'OFCL, la corruption est classée comme très élevée en ce qui concerne l'ampleur des dommages. Les mesures et les objectifs concrets afin de réduire la probabilité que ce genre de situation survienne sont en vigueur.

Les achats à l'échelon de l'État fédéral sont régis par diverses bases légales qui ont pour but de lutter plus efficacement contre la corruption, dont les dispositions pénales incriminant la corruption et le droit des marchés publics.

Les activités de l'OFCL en matière de prévention de la corruption dans l'administration fédérale

Le groupe de travail interdépartemental Lutte contre la corruption (GTID), actif depuis sous l'égide du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est un des principaux acteurs de l'administration fédérale en matière de prévention de la corruption. Il a élaboré la [Stratégie du Conseil fédéral contre la corruption \(2026-2029\)](#). L'OFCL est représenté au sein du GTID et de son comité restreint.

Prévention de la corruption dans les marchés publics de la Confédération

La prévention fait partie intégrante du droit des marchés publics, domaine à haut risque de corruption. Des instruments comme l'exclusion des futurs marchés permettent aux adjudicateurs publics de sanctionner les soumissionnaires corrompus.

Le droit sur le personnel de la Confédération et le [code de comportement de l'administration fédérale](#) règlent les obligations des collaborateurs de l'administration fédérale, les sensibilisent et leur indiquent comment ils doivent se comporter dans l'exercice de leurs fonctions. L'Office fédéral du personnel (OFPER) met en outre à disposition une brochure, intitulée [Prévention de la corruption et « whistleblowing »](#).

Les personnes impliquées dans des processus d'achat ou de décision bénéficient d'une tolérance zéro en matière d'acceptation de dons et d'autres avantages.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) propose une plateforme web sécurisée pour les lanceurs d'alerte ([www.whistleblowing.admin.ch](#)).

La Conférence des achats de la Confédération (CA) fournit une [liste d'instruments pour lutter contre la corruption dans les marchés publics](#).

Prévention de la corruption à l'OFCL

En tant qu'office responsable des constructions et des acquisitions au volume d'achats important, l'OFCL attache une importance particulière à la prévention de la corruption. Les collaborateurs impliqués dans des achats signent une déclaration d'impartialité. L'offre de cours de formation et de perfectionnement de l'OFPER inclut un cours en ligne, « Bienvenue – l'administration fédérale en bref », qui explique également les principales règles de prévention de la corruption. En complément, tous les collaborateurs de l'OFCL disposant d'un compte utilisateur sont tenus de suivre au moins tous les deux ans la formation en ligne sur la prévention de la corruption, qui porte notamment sur les conflits d'intérêts, l'acceptation de cadeaux et d'invitations, le secret professionnel, le secret des affaires et le secret de fonction, les prescriptions relatives aux affaires pour compte propre et les droits et obligations en matière de signalement.

En 2020, le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP) a développé en coopération avec l'Office fédéral de la police (fedpol) un module d'apprentissage en ligne consacré à la prévention de la corruption et à la conformité dans le domaine des marchés publics. Ce module fait partie des cours de préparation à l'obtention du brevet fédéral de spécialiste des marchés publics.

1. L'OFCL en tant que
service de la construc-
tion et des immeubles

2. L'OFCL en tant
qu'employeur

3. L'OFCL en tant
que service demandeur
et service d'achat

4. Domaines transversaux

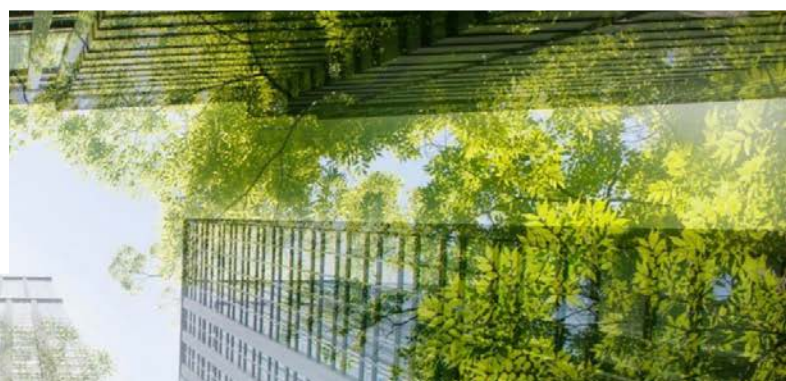
- 4.1 Climat et émissions de gaz à effet de serre
- 4.2 Économie circulaire
- 4.3 Communication

32
34
37



En matière de climat, d'émissions de gaz à effet de serre, d'économie circulaire et de communication, l'OFCL adopte une approche transversale qui englobe tous ses domaines d'activité.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des domaines transversaux se trouvent dans le chapitre **Le développement durable à l'OFCL à la page 10.**





4. Domaines transversaux

4.1 Climat et émissions de gaz à effet de serre

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 3, 12, 13, 14, 15

GRI 305-1, 305-2, 305-5

L'OFCL réduit progressivement ses émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif zéro net de l'administration fédérale centrale d'ici à 2040 ([art. 10, al. 2, LCI](#)).

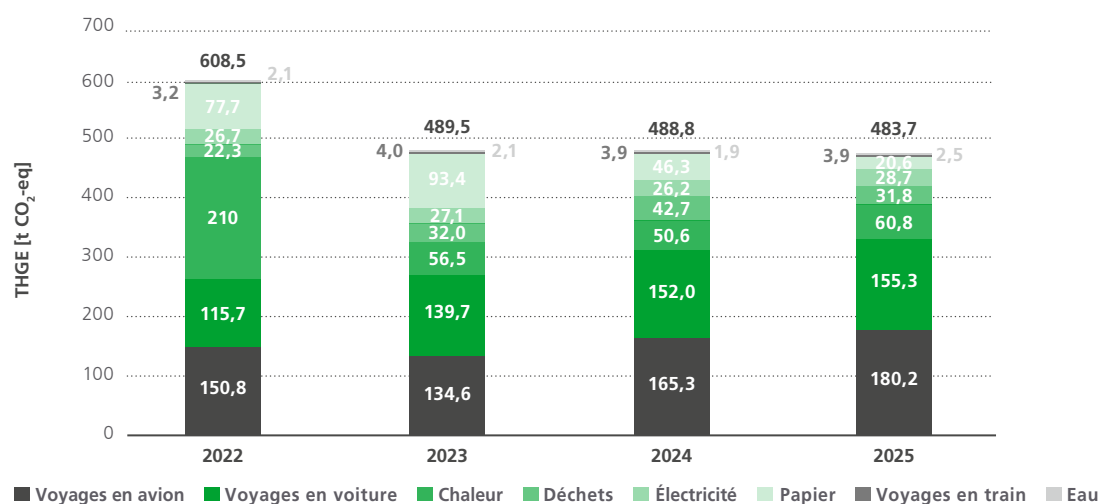
L'OFCL établit chaque année un bilan des gaz à effet de serre et élabore d'ici fin 2026 une feuille de route visant à réduire ses émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2). Les émissions causées en amont et en aval (scope 3) seront prises en compte une fois que la procédure à appliquer aura été clarifiée pour l'ensemble de l'administration fédérale.

Les émissions de gaz à effet de serre de l'OFCL selon RUMBA

2025 a été la dernière année où les émissions de gaz à effet de serre (EGES) de l'OFCL ont été recensées au moyen du [système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale \(RUMBA\)](#), qui prenait en compte la chaleur, l'électricité, la consommation de papier, les voyages de service, les déchets et l'eau. Les émissions liées à l'exploitation d'immeubles (chauffage, électricité et eau) se limitent aux émissions des bâtiments utilisés par l'OFCL.

En 2025, la majeure partie des émissions de l'OFCL résultait des voyages en avion (37,3%) et des voyages en voiture (32,1%). Ce dernier point inclut aussi bien les voyages de service effectués avec des voitures de location ou privées que les trajets avec les véhicules de la flotte de l'OFCL. Les catégories chaleur (12,6%), déchets (6,6%), électricité (5,9%) et papier (4,3%) ont occupé une place nettement moindre, tandis que les voyages en train et l'eau ne contribuaient qu'à la marge au total de 483,7 tonnes d'équivalents CO₂.

EGES de l'OFCL en t CO₂-eq selon RUMBA



Remplacement de RUMBA par le modèle ecCo

L'art. 10 de la loi sur le climat et l'innovation (LCI) stipule que l'administration fédérale centrale doit ramener ses EGES à zéro net d'ici à 2040. Pour atteindre cet objectif, celle-ci a lancé le [modèle ecCo](#) le 1^{er} janvier 2026, qui remplace RUMBA et définit les bases méthodologiques ainsi que les instruments permettant d'atteindre le zéro net pour l'administration fédérale centrale. L'OFCL participe actuellement

à l'élaboration d'un bilan plus complet EGES dans le cadre du modèle ecCo. Le modèle ecCo attribuera les émissions aux niveaux (scopes) du protocole des gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol, GHG). En plus des émissions déjà saisies actuellement, il intégrera graduellement les émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2) et d'autres émissions en amont et en aval (scope 3).

Émissions de gaz à effet de serre du portefeuille immobilier de l'OFCL

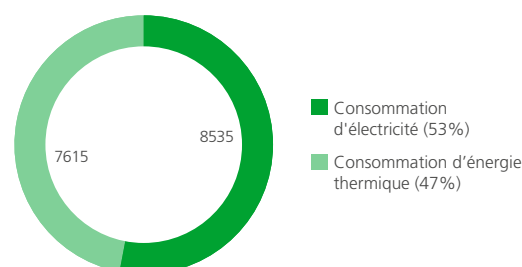
Lien :
Chapitre 1.1



L'OFCL effectue actuellement divers travaux pour élargir sa statistique en matière d'énergie, recenser des données d'activité supplémentaires et optimiser le calcul des EGES, en particulier celles de son parc immobilier. Il élabore également une feuille de route pour la législature 2027-2031 en vue de réduire les émissions de GES résultant de l'exploitation de ses immeubles et de ses véhicules.

Pour les 358 bâtiments recensés dans sa statistique de l'énergie, l'OFCL a enregistré en 2025 environ 16 150 tonnes d'équivalents CO₂ de chauffage et d'électricité pour les scopes 1 et 2.

Émissions de GES électricité et chauffage selon la statistique de l'énergie de l'OFCL en t CO₂-eq (Total: 16150)



Flotte de véhicules de l'OFCL

L'une des mesures qui doivent permettre d'atteindre les objectifs du train de mesures sur le climat est la conversion de la flotte de véhicules à l'électrique.

Une [directive révisée](#) en ce sens est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle impose aux unités administratives de n'acquérir, en principe, que des voitures de tourisme électriques.

Huit véhicules à moteur thermique seront remplacés par des véhicules électriques d'ici à 2028. En 2025, l'OFCL a remplacé deux anciens camions thermiques par des véhicules modernes et conformes à la dernière version de la norme européenne d'émissions EURO 6.

Nombre de véhicules de l'OFCL (état au 31.12.2025)

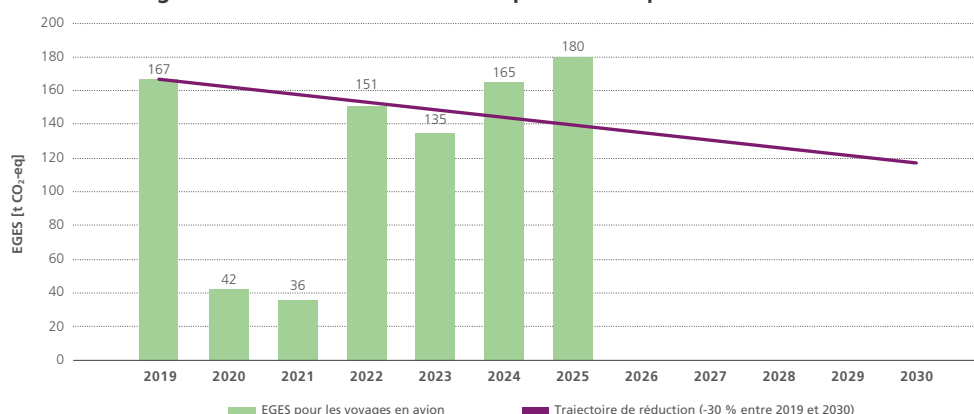
	Électrique (alimentation à batterie)	Hybride (électrique et essence)	Thermique (essence ou diesel)	Total
Voiture de tourisme	6	4	3	13
Camionnettes 2 t	4	0	10	14
Camionnettes 3,5 t	0	0	5	5
Camions 16 t	0	0	6	6
Total	10	4	24	38

Voyages en avion des collaborateurs de l'OFCL

Le plan d'action « Voyages en avion » du Conseil fédéral vise à réduire de 30% les émissions de CO₂ liées aux voyages en avion entre 2019 et 2030. En 2025, l'OFCL n'était pas sur une trajectoire permettant d'atteindre cet objectif, car les émissions résultant de tels voyages de son personnel avaient continué à croître. Les voyages en avion dépendent fortement des projets en cours à l'étranger et sont

donc sujets à des fluctuations. Les années où les projets sont situés dans des pays plus éloignés, les vols long-courriers sont plus nombreux que lors des années où les projets sont plus proches géographiquement. En outre, le nombre de déplacements nécessaires varie en fonction du site du projet, de ses phases et de l'intensité requise pour les contrôles de la qualité.

Émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements professionnels en avion des collaborateurs³



³ Le calcul des EGES liées aux voyages en avion repose sur la méthodologie RUMBA

4. Domaines transversaux

4.2 Économie circulaire

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

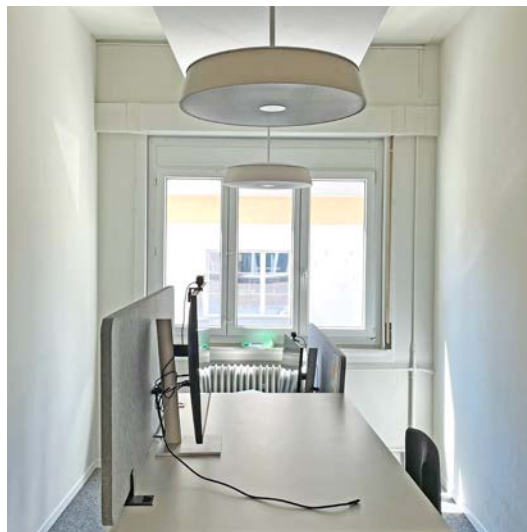
ODD 9, 11, 12

L'OFCL s'appuie sur les principes de l'économie circulaire afin de préserver les ressources et de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

L'économie circulaire joue un rôle central dans la mise en œuvre des objectifs de durabilité. C'est pourquoi l'OFCL approfondit ses connaissances en la matière et analyse les moyens d'intégrer davantage l'économie circulaire dans ses acquisitions de biens et de services, tout en jouant un rôle exemplaire dans la construction respectueuse des ressources.

Expériences pratiques en économie circulaire lors de la transformation à l'Effingerstrasse

Le projet de remise en état d'un immeuble administratif du DFAE, sis Effingerstrasse 27, a été mis à profit pour tester des approches axées sur l'économie circulaire. Dès la phase de conception, l'équipe de projet a veillé à limiter la transformation au strict nécessaire (refuse). De plus, elle a vérifié systématiquement les éléments de construction et les matériaux existants et les a réutilisés ou revalorisés dans la mesure du possible, de sorte à préserver les structures et ménager les ressources. Un système de ventilation usagé a été installé (reuse) et l'éclairage existant a été rééquipé en LED économes en énergie (refurbish). Les cloisons ont été fabriquées à partir de portes d'armoires réaffectées et de tuiles qui n'étaient plus utilisées (repurpose). Le projet démontre que des approches innovantes permettent de diminuer le besoin en matériaux neufs tout comme la consommation d'énergie grise et les émissions de gaz à effet de serre.



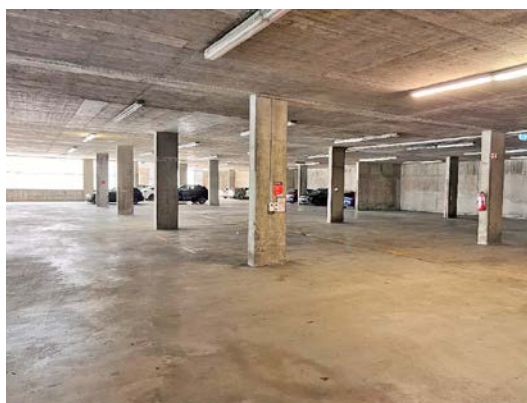
Éléments de construction réutilisés : système de ventilation, plafonniers et tuiles pour les cloisons (photos : OFCL)

La circularité au centre : le nouveau magasin destiné aux Archives fédérales

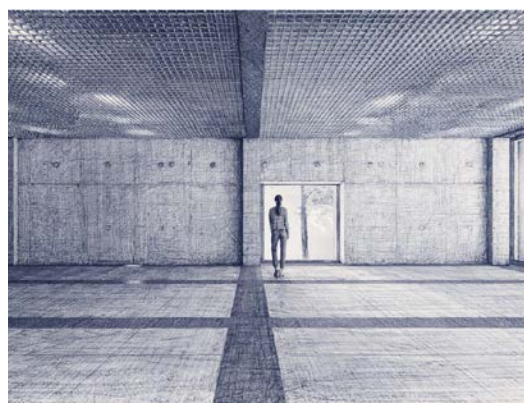
L'OFCL mise délibérément sur une approche circulaire pour la construction du nouveau magasin destiné aux Archives fédérales à Zollikofen. La méthode de construction modulaire prévoit l'utilisation d'éléments préfabriqués, séparables par type de matériau. Les installations techniques du bâtiment contribuent également à l'économie circulaire : les conduites passent par des zones d'installation accessibles plutôt que d'être coulées dans le béton, ce qui facilite nettement l'entretien, le remplacement et les adaptations et prolonge la durée de vie des éléments de construction. De plus, le bâtiment est conçu de façon à pouvoir être adapté ultérieurement à d'autres utilisations, notamment grâce à une structure porteuse solide et à la possibilité d'installer de faux plafonds. D'autres mesures, comme l'utilisation de béton recyclé et de matières premières renouvelables et le démantèlement sélectif des structures existantes, promeuvent un usage efficace des ressources.

Dans le cadre de l'avant-projet, la réutilisation de certaines parties de la dalle en béton qui recouvrait l'ancien parking a également été envisagée, afin de les utiliser comme plancher pour le premier étage. Des optimisations statiques et fonctionnelles ont toutefois montré qu'une solution reposant sur une dalle plus mince et l'utilisation d'un béton optimisé du point de vue des émissions en CO₂ était globalement plus économique et plus respectueuse du climat.

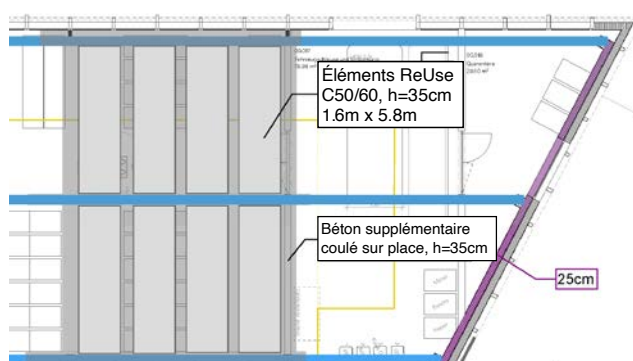
Le concept de circularité est intégré sur l'ensemble du cycle de vie : la conception modulaire et la possibilité de trier les éléments de construction par type permettront, à l'occasion d'un futur démantèlement, de réutiliser ceux-ci et de recycler les matériaux. Le projet fournit ainsi de précieuses expériences pratiques en matière de construction circulaire.



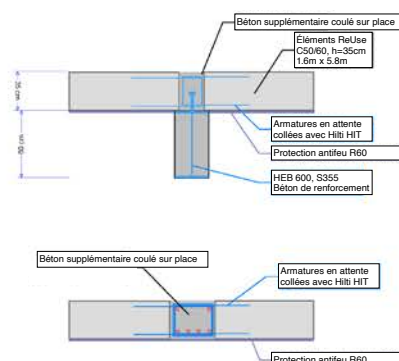
Relevé de l'état du garage Eichenweg 31 (photo : TFB AG Technik und Forschung im Betonbau, Wildegg)



Visualisation du sol de la nouvelle construction avec des éléments en béton réutilisables (illustration : NEUME x WV Architektur, Bâle)



Plan de réutilisation des éléments en béton (illustrations : NEUME x WV Architektur, Bâle et ZPF Structure AG, Bâle)



Recyclage du papier et du carton dans la production

L'OFCL produit chaque jour des déchets de papier et de carton liés à la production de brochures et à l'impression transactionnelle, en particulier des chutes de papier et les matériaux d'emballage du papier, des enveloppes et d'autres documents à expédier.

Afin d'optimiser le recyclage du papier et du carton, l'OFCL a collaboré avec un commerçant de papier pour élaborer un nouveau système. Introduit début mars 2025, celui-ci a permis d'acheminer un total de 24 108 kg de déchets dans la boucle de revalorisation jusqu'à la fin de l'année.

Les déchets de papier récupérés sont classés selon quatre catégories de qualité, puis vendus par tonne. De plus, le commerçant reprend gratuitement le carton et les supports papier revêtus en silicone.

Si les résidus de papier et de carton étaient déjà recyclés, les supports papier finissaient à l'incinérateur. Désormais, ils sont transformés en papier recyclé.

Les conteneurs de collecte sont remplacés à l'occasion des livraisons de papier de la même entreprise, ce qui optimise les transports et évite de solliciter les véhicules de l'OFCL pour l'élimination.



Déchets de papier issus de la reliure sans couture (photo : OFCL)

L'économie circulaire dans le domaine du mobilier

L'OFCL a pour but d'utiliser son mobilier aussi longtemps et de manière aussi efficiente que possible sur l'ensemble de son cycle de vie. À cet effet, il consolide et standardise continuellement sa gamme, permettant de réutiliser les meubles en fonction de l'évolution des besoins des utilisateurs.

Les processus font l'objet d'une optimisation continue, en étroite coopération avec des partenaires du domaine du mobilier, pour favoriser et

faciliter systématiquement la réutilisation, la remise en état et les utilisations alternatives des meubles usagés.

Les meubles ne pouvant plus être employés sont démontés de manière professionnelle, selon des normes écologiques, afin de garantir une revalorisation des matériaux utilisés de la meilleure qualité possible.

4. Domaines transversaux

4.3 Communication

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 17

GRI 2-3, 2-28, 2-29

L'OFCL montre à son personnel, au public ainsi qu'au monde politique qu'il agit en respectant les principes de durabilité.

Il communique activement et de manière ciblée sur les aspects durables de ses stratégies et de ses projets, notamment par le biais du [rapport concernant la durabilité](#), des communiqués de presse, du site Internet et des documentations sur les constructions. En outre, il sensibilise régulièrement ses collaborateurs et collaboratrices aux objectifs et aux mesures de durabilité. Il favorise les échanges sur les thèmes de la durabilité avec différents acteurs.

Relations de l'OFCL avec ses parties prenantes

L'OFCL entretient des liens étroits avec ses parties prenantes et mise sur des relations partenariales solides. Il prend des mesures ciblées pour intégrer les groupes d'intérêt dans ses processus décisionnels, notamment dans le cadre des procédures de

consultation, de la consultation des offices ou encore de l'implication des riverains dans les projets de construction. En 2025, l'OFCL a informé ses collaborateurs sur l'objectif de zéro émission net fixé dans la LCI au moyen d'une série de vidéos.

Commissions, groupes d'experts et plateformes

L'OFCL siège dans de nombreuses commissions et groupes d'experts à l'échelle de l'administration fédérale. Il assume également la présidence de deux organes centraux : la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et la Conférence des achats de la Confédération (CA). Il prend part à des plateformes réunissant les trois niveaux de l'État fédéral ainsi qu'à des dialogues sectoriels avec des associations économiques, et collabore à plusieurs groupes d'experts au niveau européen.

- Groupes spécialisés de la KBOB, dont le groupe Construction durable
- Groupe technique Durabilité des marchés publics, mis en place par la CA
- Direction du Réseau Construction durable Suisse (NNBS) et groupe de pilotage du standard Construction durable Suisse (SNBS)

- Plusieurs commissions de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)
- Divers groupes de travail (interdépartementaux), notamment sur la politique en faveur des personnes handicapées, la lutte contre la corruption et la culture du bâti
- [Plateforme de données des écobilans dans la construction](#)
- [Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics](#) (IAöB)
- [Association simap.ch](#), la plateforme d'achat des pouvoirs publics
- [Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables \(PAP\)](#)
- [Guide pour les marchés publics TRIAS](#)

Groupes d'experts de la Commission européenne⁴

- Committee on Construction Products
- CPR Acquis Expert Group

Rapport de l'OFCL sur la durabilité

L'OFCL publie chaque année depuis 2022 un [rapport sur la durabilité](#), portant sur les réalisations de l'année précédente. La présente édition dresse un état des lieux de la mise en œuvre de la [stratégie](#) pour l'année 2025. Le rapport est structuré autour des rôles de l'OFCL en tant que service de la

construction et des immeubles ([chapitre 1](#)), employeur ([chapitre 2](#)), service demandeur et service d'achat ([chapitre 3](#)) et met également en lumière des domaines transversaux comme le climat et les émissions de gaz à effet de serre, l'économie circulaire et la communication ([chapitre 4](#)).

⁴ L'OFCL s'implique au niveau européen dans le développement de la législation en matière de produits de construction (decision shaping) afin de garantir l'équivalence actuelle et future entre le droit suisse et le droit européen.

Tableaux GRI et ODD

L'OFCL se réfère à la Global Reporting Initiative (GRI) et contribue, par ses mesures, à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Norme GRI	Indications	Renvoi	ODD
2-1	Profil de l'organisation	Mentions légales, p. 2 ; Portrait, p. 8	–
2-3	Période couverte par le rapport, fréquence et point de contact	Mentions légales, p. 2, 4.3 Communication, p. 37	–
2-4	Présentation des informations sous un nouveau jour	1.2 Construction durable, p. 16	
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	Portrait, p. 8	12
2-7	Collaborateurs	Portrait, p. 9 ; 2.1 Diversité et égalité des chances, p. 20	8, 10
2-9	Gouvernance	Le développement durable à l'OFCL, p. 10	–
2-12	Rôle de l'organe de contrôle suprême dans la définition des objectifs, des valeurs et des stratégies	Le développement durable à l'OFCL, p. 10	–
2-13	Délégation de pouvoirs pour faire face aux conséquences	Le développement durable à l'OFCL, p. 10	–
2-22	Explication de la stratégie de développement durable	Le mot du directeur, p. 4 ; Le développement durable à l'OFCL, p. 10	16
2-26	Mécanismes permettant de solliciter des conseils et de signaler des préoccupations	3.3 Prévention de la corruption, p. 30	17
2-28	Affiliations	4.3 Communication, p. 37	–
2-29	Approche visant à associer les parties prenantes	4.3 Communication, p. 37	–
3-1	Procédure de détermination des thèmes principaux	Le développement durable à l'OFCL, p. 10	–
3-2	Liste des thèmes principaux	Le développement durable à l'OFCL, p. 10	15
101-1	Lignes directrices visant à enrayer et à inverser la perte de biodiversité	1.3 Biodiversité, p. 17	15
101-2	Gestion des impacts sur la biodiversité	1.3 Biodiversité, p. 17	8, 9
201-1	Valeur économique générée et distribuée directement	Portrait, p. 8 ; Volume d'acquisition, p. 9	8, 9
205-2	Communication et formations sur les politiques et les procédures de lutte contre la corruption	3.3 Prévention de la corruption, p. 30	16
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	1.1 Stratégie immobilière durable, p. 13, 14	7, 8, 12, 13
305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	4.1 Climat et émissions de gaz à effet de serre, p. 32	3, 12, 13, 14, 15
305-2	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (scope 2)	1.1 Stratégie immobilière durable, p. 13 ; 4.1 Climat et émissions de gaz à effet de serre, p. 32	3, 7, 12, 13, 14, 15
305-5	Réduction des émissions de GES	1.1 Stratégie immobilière durable, p. 12 ; 4.1 Climat et émissions de gaz à effet de serre, p. 32	7, 13, 14, 15



Norme GRI	Indications	Renvoi	ODD
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	1.1 Stratégie immobilière durable, p. 12 ; 4.1 Climat et émissions de gaz à effet de serre, p. 32	7, 13, 14, 15
308-2	Effets négatifs sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.2 Achats durables, p. 28	9, 11, 12
401-1	Nouveaux employés et fluctuation du personnel	2.3 Développement du personnel, p. 24	8, 10
403-1	Système de gestion pour la sécurité au travail et la protection de la santé	2.2 Gestion de la santé au travail au sein de la Confédération, p. 22	8
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	2.2 Gestion de la santé au travail au sein de la Confédération, p. 23	8
403-4	Participation des collaborateurs, consultation et communication en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	2.2 Gestion de la santé au travail au sein de la Confédération, p. 23	8
403-5	Formation du personnel à la sécurité au travail et à la protection de la santé	2.2 Gestion de la santé au travail au sein de la Confédération, p. 23	8
403-6	Promotion de la santé des collaborateurs	2.2 Gestion de la santé au travail au sein de la Confédération, p. 22	3, 8
403-7	Prévention et atténuation des impacts liés directement aux relations commerciales sur la sécurité au travail et la protection de la santé	3.2 Achats durables, p. 28	8
403-8	Système de gestion pour la sécurité au travail et la protection de la santé	2.2 Gestion de la santé au travail, p. 23	8
403-9	Accidents du travail	2.2 Gestion de la santé au travail, p. 23	3, 8
403-10	Maladies professionnelles	2.2 Gestion de la santé au travail, p. 22	3, 8
404-1	Nombre moyen d'heures consacrées à la formation initiale et au perfectionnement par année et par collaborateur	2.3 Développement du personnel, p. 24	4, 8, 10
405-1	Diversité au sein des organes de contrôle et parmi les collaborateurs	2.1 Diversité et égalité des chances, p. 20 ; 2.3 Développement du personnel, p. 24	5, 8
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	2.1 Diversité et égalité des chances, p. 20	5, 8
414-2	Effets sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.2 Achats durables, p. 28	12



Liste des abréviations

ANP	Accident non professionnel	LPE	Loi sur la protection de l'environnement
AP	Accident professionnel	METAS	Institut fédéral de métrologie
armasuisse	Office fédéral de l'armement	MétéoSuisse	Office fédéral de météorologie et de climatologie
CA	Conférence des achats de la Confédération	NNBS	Réseau Construction durable Suisse
CCMP	Centre de compétence des marchés publics de la Confédération	ODD	Objectifs de développement durable
CDF	Contrôle fédéral des finances	OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail	OFPER	Office fédéral du personnel
CI	Carte d'identité	OFROU	Office fédéral des routes
CNA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	OILC	Ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération
Copco	Commission fédérale des produits de construction	PAP	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	PCAE	Domaine spécialisé Produits de construction et affaires européennes
DFF	Département fédéral des finances	RH	Ressources humaines = gestion du personnel
DFJP	Département fédéral de justice et police	RPC	Règlement sur les produits de construction
EPI	Équipement de protection individuelle	RUMBA	Gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale
EPT	Équivalent plein temps	SCI	Services de la construction et des immeubles de la Confédération
eqCO₂	Équivalents de dioxyde de carbone	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
FSC	Forest Steward Council	SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
GES	Gaz à effet de serre	SNBS	Standard Construction durable Suisse
GO	Garanties d'origine	SRE	Surface de référence énergétique
GRI	Global Reporting Initiative	TIC	Technologies de l'information et de la communication
GSE	Gestion de la santé en entreprise	UO D	Unité d'organisation durabilité
IAöB	Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics		
IPV	Installation photovoltaïque		
IVI	Institut de virologie et d'immunologie		
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics		
LCI	Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique		
LEne	Loi sur l'énergie		
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics		

Rapport sur la durabilité OFCL

2025



Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL

Fellerstrasse 21, CH-3003 Berne
Tel. +41 (0)58 465 50 00
www.bundespublikationen.admin.ch
No d'art. 620.010.f

www.bbl.admin.ch



1. L'OFCL en tant que
service de la construc-
tion et des immeubles

2. L'OFCL en tant
qu'employeur

3. L'OFCL en tant
que service demandeur
et service d'achat

4. Domaines
transversaux